



**3, avenue de Norvège - ZA de Courtaboeuf
Villebon-sur-Yvette (91140)
Capital : 18 705 153,88 €
388 127 425 RCS EVRY
SIRET : 388 127 425 000 48 (INSEE)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Pour le présent rapport financier annuel :

- La « **Société** » ou « **Groupe Ares** » désigne la société anonyme Groupe Ares, au capital de 18.705.153,88 €, ayant son siège social situé 3, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 388 127 425 ;
- « **Ares SA** » désigne la filiale de la Société, la société anonyme ARES SA au capital de 11.000.000 €, ayant son siège social situé 3, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 332 108 901 ;
- Le « **Groupe** » ou « **ARES** » désigne le groupe constitué de la Société et de ses filiales.

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	4
1.1	Responsable du rapport financier annuel.....	4
2	RAPPORT DE GESTION	5
2.1	Activité de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé.....	5
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	5
2.1.2	Evènements importants intervenus lors de l'exercice écoulé.....	11
2.1.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	13
2.1.4	Perspectives d'avenir	14
2.1.5	Activité en matière de recherche et développement.....	14
2.2	Comptes annuels.....	15
2.2.1	Présentation et méthodes de calcul	15
2.2.2	Examen des comptes sociaux et résultats.....	15
2.3	Affectation du résultat.....	16
2.3.1	Proposition d'affectation.....	16
2.3.2	Distributions antérieures de dividende.....	17
2.3.3	Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts).....	17
2.4	Gestion des risques.....	17
2.4.1	Risque de crédit.....	17
2.4.2	Risque de liquidité	18
2.4.3	Risque de marché :	18
2.5	Gouvernance d'entreprise.....	19
2.5.1	Les organes d'administration et de direction de la société Groupe Ares	19
2.5.2	Montant global des rémunérations totales et avantages en nature	22
2.5.3	Jetons de présence.....	23
2.5.4	Opérations sur titres des mandataires sociaux	24
2.5.5	Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social	29
2.5.6	Attribution gratuite d'actions	30
2.5.7	Conventions réglementées	30
2.6	Participation des salariés.....	30
2.7	Actionnariat de la Société.....	31
2.7.1	Structure du capital de la Société.....	31
2.7.2	Capital autorisé	33
2.7.3	Titres donnant accès au capital social de la Société.....	36
2.7.4	Autocontrôle et participations croisées	37
2.7.5	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote.....	37
2.7.6	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle.....	37
2.7.7	Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société.....	37
2.7.8	Procédure de modification des droits des actionnaires	37

2.7.9	Seuils statutaires.....	38
2.7.10	Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social.....	38
2.8	Filiales et participations.....	38
2.8.1	Prise ou cession de participations.....	39
2.8.2	Activité et résultats des filiales au 31 mars 2008.....	39
2.9	Conséquences sociales et environnementales de l'activité.....	40
2.9.1	Données sociales.....	40
2.9.2	Données environnementales.....	41
2.10	Annexes au rapport de gestion.....	42
2.10.1	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société.....	42
2.10.2	Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice.....	42
2.10.3	Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.....	43
3	COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2008.....	45
3.1	Etats financiers consolidés.....	45
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	74
3.3	Comptes sociaux au 31 mars 2008.....	76
3.3.1	Produits financiers.....	83
3.3.2	Produits exceptionnels.....	84
3.4	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	95
4	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008.....	97
5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....	98
5.1	Avis parus dans la presse financière.....	98
5.2	Avis parus au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).....	99
5.3	Communiqués financiers.....	99
5.4	Documents déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry.....	102
6	CONTROLE INTERNE.....	103
6.1	Rapport du Président sur les Conditions préparatoires et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de la société (Art. L 225-37 du Code de Commerce).....	103
6.2	Rapport des Commissaires au comptes sur le rapport du président du conseil d'administration (établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce) - Observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	114

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président-directeur général de la société Groupe Ares (ci après « **Groupe Ares** » ou la « **Société** »), Monsieur Michel Benjamin est responsable de l'information financière et du rapport annuel financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel Benjamin
Groupe Ares
3, avenue de Norvège
91140 Villebon-sur-Yvette

Téléphone : 01.69.86.60.00

Attestation

« J'atteste, qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés. »

Michel Benjamin, Président directeur général

Villebon-sur-Yvette, le 3 décembre 2008

2 RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **ARES** ») au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2007 et clos le 31 mars 2008 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe.

2.1 **Activité de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé**

2.1.1 *Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice*

Malgré un premier trimestre de croissance, ARES a réalisé un chiffre d'affaires de 329,1M€ pour l'exercice 2007-2008, contre 411,8M€ au cours de l'exercice précédent (respectivement 319,7M€ contre 379,9M€ à périmètre comparables). Cette décroissance s'explique par la baisse du volume des ventes d'infrastructures constatée déjà depuis plusieurs exercices.

Afin d'atténuer l'impact de la décroissance du volume de ventes d'infrastructures sur ses marges, ARES a décidé d'agrandir la surface de cette activité dans son chiffre d'affaires en procédant, dès janvier 2008, à l'acquisition des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, spécialisées dans la vente et la location-financement d'infrastructures et dotées d'un management expérimenté.

L'accélération de la décroissance des ventes d'infrastructures sur le dernier trimestre a lourdement pesé sur les résultats du Groupe qui étaient déjà fragilisés par la baisse récurrente des marges obtenues auprès des fournisseurs d'infrastructures.

En conséquence, le résultat opérationnel au titre de l'exercice 2007-2008 s'établit à -27,3M€ contre -13,3M€ au cours de l'exercice précédent, et le résultat net s'établissant à -34,1M€ contre -12M€ au titre de l'exercice précédent.

2.1.1.1 Résultats du Groupe

	Total exercice		2nd Semestre		1er Semestre	
	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	329,1	411,7	166,6	208,8	162,5	202,9
Achats externes	-227,0	-301,6	-116,8	-146,6	-110,2	-155,0
Valeur ajoutée	102,1	110,1	49,8	62,2	52,3	47,9
%CA	31,0%	26,7%	29,9%	29,8%	32,2%	23,6%
Frais de personnel	-115,5	-106,7	-61,2	-55,7	-54,3	-51,0
Impôts et taxes	-5,6	-5,6	-3,2	-3,0	-2,4	-2,6
Dot. aux amort.	-3,4	-3,7	-2,0	-2,6	-1,4	-1,1
Autres pds et charges	-4,9	-0,7	-5,9	-0,4	1,0	-0,3
Rés. opérationnel courant	-27,3	-6,6	-22,5	0,5	-4,8	-7,1
Charges de restructuration	-	-6,6	-	-1,5	-	-5,1
RESULTAT OPERATIONNEL	-27,3	-13,3	-22,5	-1,0	-4,8	-12,2
Résultat financier	-4,9	-3,5	-2,6	-1,8	-2,3	-1,7
Résultat avant impôt	-32,1	-16,8	-25,0	-2,8	-7,1	-13,9
IS	-2,0	4,8	-2,2	0,2	0,2	4,6
RESULTAT NET	-34,1	-12,0	-27,2	-2,6	-6,9	-9,3

- Chiffre d'affaires

M€	2007/2008	2006/2007
1^{er} semestre	162,5	202,9
<i>dont « commodités »</i>	<i>0,0</i>	<i>31,9</i>
1 ^{er} semestre (hors « commodités »)	162,5	171,0
2^{ème} semestre	166,6	208,9
<i>dont Adéquat/Databail</i>	<i>9,4</i>	<i>-</i>
2 ^{ème} semestre (hors Adéquat/Databail)	157,3	208,9
TOTAL	329,1	411,8
TOTAL (données comparables)	319,7	379,9

Pour l'ensemble de l'exercice 2007-2008, ARES enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 329,1* M€ contre 411,8 M€ au titre de l'exercice précédent. L'exercice 2006-2007 incluait 31,9 M€ liés aux activités « commodités » en Ile-de-France, activités cédées en octobre 2006.

Le chiffre d'affaires 2007-2008 intègre, deux mois d'activités des sociétés Adéquat et Databail, intégrées depuis le 1^{er} février 2008. Ainsi, à périmètre comparable, le chiffre d'affaires 2007-2008 ressort à 319,7 M€ contre 379,9 M€ en 2006-2007.

Le chiffre d'affaires des différents pôles sont les suivants :

* L'écart avec le chiffre d'affaires consolidé publié le 14 mai 2008 (335,5 M€) s'explique par un changement de méthode intervenu dans le cadre de l'estimation du chiffre d'affaires Adéquat-Databail sur les mois de février et mars 2008. Il a été finalement retenu une méthode prorata temporis au lieu d'une méthode basée initialement sur la facturation.

M€	SIS	ITS	SA	RMS	Total
Chiffre d'affaires	184,7	77,7	33,5	33,2	329,1
% CA total	46,1%	23,6%	10,1%	10,2%	100%

- **Résultat opérationnel**

Sur l'ensemble de l'exercice, le résultat opérationnel (y compris les éléments non courants) ressort à -27.3M€ contre -13,3M€ en 2006-2007. Ce résultat s'analyse ainsi :

- La décroissance importante à périmètre comparable du chiffre d'affaires du Pôle SIS, notamment en régions, a lourdement pesé sur le volume de marge brute dégagé par les activités. Cette baisse des volumes de marges n'a pas pu être globalement compensée par la croissance du taux de marge reflétée notamment dans l'augmentation du taux de valeur ajoutée (31% en 2007-2008 contre 26,7% en 2006-2007). Au final, la valeur ajoutée[†] dégagée par le groupe diminue donc de 9,0M€.
- Parallèlement à cette évolution défavorable, les frais de personnel du groupe ont augmenté de 8,8M€ en année pleine dont 2,2M€ au titre des acquisitions des sociétés Sélectis, Adéquat et Databail et 2,1M€ dus au titre des coûts de départ. Hors effet des acquisitions et des départs, ce poste augmente de +4,5M€, soit +3,7% par rapport au niveau de l'exercice précédent. Cette croissance s'analyse de la façon suivante :
 - effet de la croissance nette des effectifs : +2,0M€ ;
 - croissance des salaires de l'effectif présent au 1^{er} avril 2007, notamment de l'effectif facturable : +2,2M€ ;
 - baisse de la provision pour engagements de retraite : -0,2M€ ; et
 - variation en année pleine de la charge constatée au titre des attributions gratuite d'actions et des stock-options : +0,5M€.
- Le poste « impôts & taxes » est resté stable et les « dotations aux amortissements » ont connu une légère baisse liée pour l'essentiel à la diminution du parc automobile.
- Enfin, la ligne « autres produits et charges » montre globalement une charge nette de -4.9M€ contre une charge nette de -0,7M€ en 2006-2007. Ce poste comprend principalement les éléments suivants :
 - plus-value sur la vente des activités d'édition Arcole réalisée le 31 mars 2008 : +3,5M€ ;
 - plus-values sur la cession d'actifs immobiliers : +2,1M€ ;
 - plus-values sur la cession du parc automobile : estimée à +1M€ ;
 - dépréciation des écarts d'acquisition sur les sociétés DCV Informatique, Sélectis, Adéquat et Databail suite à leur cession : -8,1M€[‡] ;

[†] Il est rappelé que la valeur ajoutée correspond à la marge dégagée par l'entreprise après prise en compte de l'ensemble des achats réalisés à l'extérieur. La valeur ajoutée est égale au chiffre d'affaires diminuée des achats consommés et des charges et des produits externes.

[‡] Bien que les sociétés Sélectis, DCV Informatique, Adéquat et Databail aient été cédées au cours de l'exercice 2008-2009, une provision pour dépréciation a d'ores et déjà été passée dans les comptes clos le 31 mars 2008 conformément aux principes de prudence comptable.

- dépréciation du compte courant de la société Ares SA dans la société DCV Informatique suite à la même opération : -1,8M€.

Il faut noter que les sociétés acquises au cours de l'exercice 2007-2008 (Sélectis, Adéquat et Databail) ont contribué négativement au résultat opérationnel du Groupe à hauteur de -0,6M€.

- **Résultat financier**

Le résultat financier 2007-2008 s'établit à -4,9M€ contre -3,6M€ en 2006-2007 :

- les frais liés à l'affacturage sont passés de -2,3M€ en 2006-2007 à -3,4M€ en 2007-2008 du fait du recours plus large à l'affacturage au cours du dernier exercice et de l'augmentation des taux d'intérêt, malgré les contrats de couverture de taux mis en place ;
- les pertes de change consécutives à la forte baisse du dollar ont pesé pour -0,5M€ en 2007-2008 contre -0,3M€ en 2006-2007.

- **Impôt sur les sociétés**

Compte tenu des pertes dégagées sur l'exercice 2007-2008 et des perspectives en cours, le Groupe a décidé de cesser l'activation des impôts différés activés en 2006-2007. Le Groupe constate donc pour l'exercice 2007-2008 une charge nette d'impôt de -2M€ (vs un produit net d'impôt de +4,8M€ au cours de l'exercice précédent).

- **Résultat net**

La perte nette s'élève donc à -34,1 M€ au 31 mars 2008 contre une perte de -12M€ en 2006-2007.

2.1.1.2 Bilan consolidé du Groupe

	31/03/2008	31/03/2007
Actifs non courants	26,1	33,7
Actifs courants	208,5	165,2
<i>dont clients</i>	<i>172,4</i>	<i>136,5</i>
TOTAL ACTIF	234,7	198,9
Capitaux propres	2,6	26,0
Passifs non courants	22,2	2,7
Passifs courants	209,8	170,3
<i>dont fournisseurs</i>	<i>61,9</i>	<i>54,0</i>
TOTAL PASSIF	234,7	198,9

Le bilan au 31 mars 2008 fait ressortir les évolutions suivantes :

- Les actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition pour 19,5M€) ont globalement diminué de 7,6M€. Cette évolution s'explique principalement par :

- la baisse des immobilisations incorporelles de -1,5M€, correspondant à -1,8M€ suite, principalement, à la cession des activités d'édition Arcole et +0,3M€ lié à l'intégration des sociétés Adéquat et Databail dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} février 2008 ;
 - la diminution des immobilisations corporelles de -2,5M€ dont -3M€ consécutifs à la vente du parc automobile et des actifs immobiliers et +0,5M€ suite à l'entrée de Adéquat et Databail ; et
 - la reprise des impôts différés actifs à hauteur de -2,7M€.
- Les stocks augmentent de 3,1M€ suite à l'intégration des sociétés Adéquat et Databail dans le périmètre de consolidation ; hors variation de périmètre, les stocks poursuivent leur décroissance (-0,9M€ par rapport à fin mars 2007).
 - Au 31 mars 2008, les encours clients (nets des provisions) représentent 172,4M€ contre 136,5M€ au 31 mars 2007 ; cette forte croissance est consécutive à l'entrée des sociétés Adéquat et Databail dans le périmètre de consolidation du Groupe (effet : +60,4M€).
 - Les capitaux propres subissent le lourd impact des pertes malgré l'effet positif de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2007 et passent de 26M€ au 31 mars 2007 à 2,6 M€ au 31 mars 2008.
 - Les passifs non courants augmentent fortement (+19,5M€) ; cette évolution s'explique par l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société Databail, dont les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement IFRS ; les encours liés à des contrats de location-financement représentent ainsi au total 36,6M€ au 31 mars 2008 dont 21,1M€ à plus d'un an (part Databail : 20,3M€). Hors effets liés à l'intégration de la société Databail dans le périmètre de consolidation, les passifs non courants diminuent de 0,9M€ suite notamment à la vente des actifs immobiliers et à la sortie des financements moyen terme correspondant.
 - Les dettes financières à court terme représentent 90,5M€ dont 15,2M€ de part à moins d'un an des contrats de location-financement (entrée de Databail dans le périmètre : +14M€) ; hors contrats de location, les dettes financières à court terme s'établissent à 75,3M€ dont 67,8M€ au titre de l'affacturage du poste clients (y compris périmètre Adéquat-Databail : 9,2M€) et 6,7M€ de concours bancaires (y compris périmètre Adéquat-Databail : 1,4M€).
 - Les encours fournisseurs passent de 54M€ au 31 mars 2007 à 61,9M€ au 31 mars 2008 ; l'encours fournisseurs lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Adéquat et Databail représente 19,8M€ ; hors effet de périmètre, les encours fournisseurs représentent donc 42,1M€.

2.1.1.3 Situation d'endettement du Groupe

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE (en milliers d'€)	31/03/2008	31/03/2007
Passifs non courants	22 205	2 693
Provisions non courantes	993	1 083
Passifs financiers (1)	21 136	1 400
Impôts différés Passif	76	210
Passifs courants	209 839	170 251
Provisions courantes	921	2 273
Dettes d'impôt exigible	8 525	7 455
Fournisseurs et autres créditeurs (2)	109 938	89 088
Autres passifs à court terme (3)	90 455	71 435
ENDETTEMENT	232 044	172 944
(1) dont emprunts liés au retraitements des locations financement	21 136	1 400
(2) dont Fournisseurs, factures à recevoir	13 101	3 882
(2) dont Produits constatés d'avance	14 354	10 291
(2) dont Compléments de prix à verser	7 304	226
(3) dont emprunts liés au retraitements des locations financement	15 223	2 748
	71 118	18 547

L'entrée dans le périmètre du Groupe de la société Databail, dont l'activité est la location et le financement de parcs informatiques pour ses clients, a eu pour conséquence le retraitement des contrats de location adossés à la comptabilisation de créances et de dettes, représentant un total de 34 236 K€ (loyers restants à recevoir et valeurs résiduelles actualisés).

2.1.1.4 Cash flows du Groupe

	31/03/2008	31/03/2007
Cash flow brut	-16,6	-7,2
Variation du BFR	-24,7	11,0
Investissements	-6,5	-1,9
Variation Trésorerie Nette	-47,8	1,9
Augmentation de capital	9,9	6,0
Dividendes	0,0	0,0
Variation des dettes financières	38,1	13,1
Autres éléments financiers	-5,2	-3,5
Variation des disponibilités	-5,1	17,6

Le tableau de flux de trésorerie est significativement impacté en 2007-2008 par l'entrée des sociétés Adéquat et Databail dans le périmètre de consolidation. Pour comprendre l'évolution de la situation financière du Groupe au cours du dernier exercice, il est donc nécessaire de neutraliser l'effet de ces acquisitions sur les flux de trésorerie en 2007-2008 :

- L'intégration des sociétés Adéquat et Databail dans le périmètre de consolidation du Groupe a eu peu d'impact sur le cash flow brut hormis la contribution négative de 0,4M€.

- Au 31 mars 2008, le BFR du périmètre des sociétés Adéquat et Databail pèse 47,3M€ (y compris effet du retraitement IFRS des contrats de location-financement portés par Databail) ; hors Adéquat-Databail, le BFR du Groupe diminue à hauteur de 9,5M€ sur 2007-2008, ce qui permet de dégager une ressource équivalente en trésorerie.
- Hors Adéquat et Databail, le solde des acquisitions et des cessions d'immobilisations fait apparaître un gain net de 2,1M€.
- Au 31 mars 2008, les dettes financières du périmètre Adéquat et Databail (y compris l'effet du retraitement IFRS sur les contrats de location-financement) représentaient un encours de 44,9M€ ; hors périmètre Adéquat et Databail, les dettes financières du périmètre « historique » diminuent de 6,2M€.
- Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la variation de trésorerie nette du périmètre, hors effets liés à l'acquisition des sociétés Adéquat et Databail, ressort à environ -1,6M€.

2.1.2 Evènements importants intervenus lors de l'exercice écoulé

Le 4 avril 2007, ARES a annoncé la mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle autour de 4 pôles et de 2 divisions transverses. Chaque pôle a vocation à porter une des grandes offres du Groupe :

- Le pôle **ventes d'infrastructures (SIS)** couvre l'ensemble des activités liées à l'architecture et à l'intégration des systèmes d'information autour, principalement, des offres IBM, HP et EMC², ainsi que le financement des infrastructures informatiques à travers une offre de location-financement. Les activités des sociétés Adéquat et Databail, acquises en janvier 2008, s'intègrent au sein de ce pôle.
- Le pôle **SSII (ITS)** regroupe l'ensemble des activités de services informatiques : expertise technique, infogérance, hébergement et développement applicatif. Il compte environ 1000 ingénieurs et techniciens, basés en majorité en Ile-de-France mais également à Orléans, Toulouse, Bordeaux, Lille, Lyon, Aix-en-Provence, Montpellier, ou encore à Luxembourg.
- Le pôle **solutions applicatives (SA)** regroupe les activités d'intégration de progiciels dans le domaine de la gestion des entreprises autour des offres Arcole et Microsoft AX, et dans le domaine de la CAO autour des offres Autodesk et PTC. La cession, le 31 mars 2008, des activités d'édition Arcole à De Gamma s'inscrit dans une stratégie visant à se concentrer sur les activités d'intégrateur. Après cette cession, le Pôle SA comptait environ 170 consultants.
- Le pôle **réseaux, mobilité & sécurité (RMS)** développe des activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services managés et s'appuie sur un partenariat de haut niveau avec Cisco (certification « Gold »). Il comptait environ 70 ingénieurs et techniciens.

Par ailleurs, la Direction des Régions a reçu pour mission de superviser et d'animer le réseau des implantations régionales d'ARES en liaison avec les responsables de pôles. Enfin, la Direction des Partenaires a pour vocation d'animer la relation avec les grands partenaires stratégiques du groupe (IBM, HP, Cisco, EMC², Oracle, Microsoft, ...).

- Le 9 mai 2007, Ares SA a annoncé la nomination de Monsieur François Niclause au poste de Directeur du pôle Réseaux, Mobilité et Sécurité ; Monsieur François Niclause, diplômé de l'EFREI, 53 ans, possède une expérience de plus de 20 ans dans les systèmes d'informations et de télécommunications, notamment chez Cap Sesa, Euriware, France Télécom et, dernièrement, SFR.
- Le même jour, Ares SA a annoncé l'obtention du « Security Partner of the year » de la part de Cisco ; ce prix récompense les nombreux projets de sécurisation d'infrastructures réalisés par le Groupe en 2006.
- Le 9 mai 2007, Monsieur Michel Berjamin a décidé de lever l'option d'achat octroyée par Monsieur Maurice Bourlier le 15 décembre 2006 portant sur 992 130 actions de Groupe Ares. Monsieur Michel Berjamin a cédé cette option à la société Manco, au sein de laquelle, lui-même et les principaux managers, membres du Comité de Direction du Groupe, sont associés. Cette option a été exercée par Manco le 11 juillet 2007.
- Après l'émission d'actions à bons de souscription d'actions (« **ABSA** ») en date du 18 décembre 2006, cette opération qui porte sur environ 8,5% du capital non dilué de Groupe Ares, confirme la volonté du management du Groupe d'accompagner la stratégie de redéploiement engagée depuis le début du 2^{ème} semestre 2006-2007.
- Le 13 juin 2007, la société Ares SA a acquis l'intégralité du capital social de la société Sélectis dont elle détenait 10 % afin de renforcer sa présence dans le domaine de la sécurité des données informatiques.
- Le 25 juin 2007, la société Ares SA a signé un contrat de partenariat avec Unilog Management portant sur les progiciels Arcole RH et Arcole Chronos. Les deux groupes proposeront aux PME/PMI des solutions d'application dans le domaine de ressources humaines.
- Le 4 juillet 2007, le Groupe a annoncé la nomination de Monsieur Bruno Le Forestier au poste de Directeur du Pôle Services. Monsieur Bruno Le Forestier, 37 ans, diplômé de l'ESC/IAE de Montpellier et titulaire d'un MBA de l'ESCP EAP, vient renforcer la structure dirigeante du Groupe et étoffer l'équipe de direction en place.
- Le 24 juillet 2007, le Groupe a annoncé la signature d'un contrat de distribution avec la société EURODECISION pour compléter son offre « Gestion des Temps et des Activités ».
- Le 4 septembre 2007, la société Groupe Ares a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 10 M€.
- Le 20 novembre 2007, le Groupe a annoncé la signature d'un partenariat exclusif avec ITESOFT dans le domaine de la dématérialisation des documents entrants.
- Le 3 décembre 2007, le Groupe devient représentant de Partner Power pour la France sur Microsoft Dynamics.
- Le 5 décembre 2007, Ares SA a annoncé être entrée en phase de négociation exclusive pour l'acquisition d'Adéquat (société de vente d'infrastructure informatique dans l'environnement IBM) et de Databail (société de location et de financement de parcs informatiques). Ces sociétés sont respectivement spécialisées dans la vente d'infrastructures informatiques en environnement IBM et dans le financement de parcs informatiques.
- Le 23 janvier 2008, la société Groupe Ares lance l'offre ARES Virtual Power Infrastructure (ARES V.P.I.).

- Le 30 janvier 2008, Monsieur Eric Viel est nommé par le Conseil d'administration de Groupe Ares au poste de Directeur Général Délégué de la société Groupe Ares.
- Le 31 janvier 2008, Ares SA a acquis les sociétés Adéquat et Databail.
- Le 19 février 2008, le Groupe annonce avoir intégré la technologie IBM Lotus Sametime à son offre Ares Mobile Service, afin de s'adresser au marché de la communication mobile convergente en temps réel.
- Le 31 mars 2008, la Société annonce la cession des activités d'édition autour des produits Arcole à la société De Gamma, la société Ares continuant à réaliser l'intégration et la maintenance de produits Arcole.

2.1.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2008, les principaux événements importants suivants sont intervenus :

- Le 19 juin 2008, Groupe Ares a annoncé la réorientation de sa stratégie vers un recentrage de ses activités autour des Services et Intégrations de progiciels. Ce recentrage devrait permettre au Groupe de développer et pérenniser des activités à plus forte valeur ajoutée. Dans ce cadre un mandat a été donné à Transaction R afin d'engager la cession des pôles SIS et RMS.
- Le 25 juin 2008, Groupe Ares annonce être entré en négociation exclusive avec la société SCC pour la cession du Pôle SIS Ile de France (comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis) et avec la société Econocom pour la cession de Databail.
- Le 2 juillet 2008, Groupe Ares a annoncé être entré en négociation exclusive avec la société Chéops Technology pour la reprise des représentations régionales du Pôle SIS.
- Le 21 juillet 2008, Ares SA a annoncé avoir finalisé le 18 juillet 2008 la cession de son Pôle SIS Ile de France avec SCC et la cession du Pôle SIS Régions avec Chéops Technology, le transfert ayant eu lieu le 21 juillet 2008.
- Le même jour, la direction d'Ares SA a procédé au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de commerce d'Evry.
- Par jugement du tribunal de commerce d'Evry, en date du 21 juillet 2008, Ares SA a été placée en redressement judiciaire, une période d'observation de six mois a été ouverte. Maître Avezou et Maître Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec mission d'assistance. Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers et Monsieur Treussier en qualité de juge-commissaire.
- Le même jour, le cours de l'ensemble des titres cotés émis par Groupe Ares (actions et BSA) a été suspendu.
- Le 31 juillet 2008, Adéquat a confié, avec l'accord de ses actionnaires, à D.FI la location gérance du fonds de commerce de la société Adéquat jusqu'au 31 décembre 2008.
- Le 14 août 2008, les titres Groupe Ares ont été placés sur le groupe de cotation G1, compartiment spécial pour les émetteurs faisant l'objet d'une procédure collective.
- Par ordonnances du juge-commissaire en date des 29 septembre 2008 et 9 octobre 2008, Ares SA a été autorisée à céder la participation qu'elle détenait dans Adéquat à D.FI et la participation qu'elle détenait dans la société Databail à Econocom.

- Par jugement en date du 29 septembre 2008, le tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de cession partielle de la société Ares SA, et a ordonné la cession du fonds de commerce du Pôle RMS à la société Ineo Com IDF.
- Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté par le Conseil d'administration de Groupe Ares en qualité d'administrateur, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.
- Le 28 octobre 2008, Ares a finalisé les cessions des sociétés Adéquat et Databail (incluant la cession des participations détenues dans Broke Systèmes et Adelix).
- Le 6 novembre 2008, Groupe Ares confirme sa position de premier partenaire Autodesk (par l'intermédiaire du Pôle SSII (SIT)) avec une compétence reconnue sur l'ensemble des solutions éditées par Autodesk et annonce avoir signé de nouveaux contrats.

2.1.4 Perspectives d'avenir

Le périmètre du groupe a connu au cours des derniers mois des changements majeurs (restructuration et cessions réalisées), et comprend aujourd'hui 3 pôles métiers :

- le pôle services (ITS), regroupant les activités de conseil, d'infogérance, de services aux infrastructures, de développement et de tierce maintenance applicative
- le pôle d'intégration de solutions applicatives (ISA) autour de solutions métiers ARCOLE
- le pôle systèmes informatiques techniques (SIT) qui distribue et intègre des solutions métiers autour des produits AUTODESK, PTC et MICROSOFT DYNAMICS AX...

Sur la base du budget 2008-2009 et rapporté en année pleine, le chiffre d'affaires du groupe devrait ainsi passer de plus de 430M€ à 100M€ environ dans un périmètre recentré sur des les services à plus forte valeur ajoutée.

Pour l'exercice 2008-2009, le chiffre d'affaires du périmètre devrait s'établir aux alentours de 140M€ dont 40M€ relatifs aux activités cédées au cours de l'exercice.

Fort du recentrage sur des activités à plus grande valeur ajoutée et des plans d'économie réalisés ou en cours de réalisation sur l'exercice 2008-2009, ARES a pour objectif premier de retrouver une rentabilité identique à celle de ses principaux concurrents. Les restructurations ne porteront pleinement leur fruit qu'à compter du dernier trimestre. En conséquence, le résultat de l'exercice 2008-2009 en cours devrait rester négatif.

2.1.5 Activité en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a engagé des dépenses de développement d'un montant d'environ 1,4 M€ sur la gamme ARCOLE.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice. Concernant des projets nettement individualisés pour lesquels des chances sérieuses de réussite technique et de rentabilité commerciale existent, les frais de développement ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles.

2.2 Comptes annuels

2.2.1 Présentation et méthodes de calcul

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes de valorisation des comptes sociaux sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.2.2 Examen des comptes sociaux et résultats

- Compte de résultat

	2007-2008	2006-2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	1,0	1,2
Achats externes	-0,9	-1,0
Frais de personnel	-0,6	-1,1
Impôts et taxes	-0,1	0,0
Dotation aux amortissements	0,0	0,0
Autres produits et charges	0,4	0,6
RESULTAT OPERATIONNEL	-0,3	-0,4
Résultat financier	-16,9	0,0
Résultat exceptionnel	0,0	0,0
IS	0,1	2,4
RESULTAT NET	-17,1	2,1

La société Groupe Ares porte essentiellement les coûts de Direction Générale pour l'ensemble du Groupe et refacture ces coûts à ses filiales au prorata du chiffre d'affaires réalisé. Sur l'exercice 2007-2008, Groupe Ares a ainsi refacturé près d'1,4M€ à ses filiales au titre des prestations rendues pour l'ensemble du Groupe et des intérêts sur comptes courants dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe.

Par ailleurs, compte tenu des pertes importantes constatées sur la société Ares SA, il a été décidé de déprécier en totalité les titres de participation de la société Ares SA pour 16,9M€.

- Bilan

	31/03/2008	31/03/2007
Actifs non courants	0,0	17,1
Actifs courants	21,1	11,1
<i>dont clients</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>
TOTAL ACTIF	21,1	28,2
Capitaux propres	19,6	26,9
Passifs non courants	0,0	0,0
Passifs courants	1,4	1,2
<i>dont fournisseurs</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>
TOTAL PASSIF	21,1	28,2

Le seul élément notable concernant le bilan de Groupe Ares au 31 mars 2008 est la décision de déprécier en totalité les titres de la société Ares SA. Le compte-courant de la société Groupe Ares dans Ares SA qui représentait 16,07M€ au 31 mars 2008 a été maintenu à sa valeur nominale.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le chiffre d'affaires s'est élevé à 974 662 € contre un chiffre d'affaires de 1 154 840 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 15,6 %.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 474 478 € contre 660 062 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 28,1 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 165 385 € contre 432 122 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 61,7 %. L'effectif salarié moyen de Groupe Ares est de 3 salariés contre 6 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 779 888 € contre 2 150 166 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 17,2 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 283 263 € contre - 398 870 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 28,9 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 16 721 160 € et du montant de 25 € de la quote-part de résultat sur les opérations faites en commun, il s'établit à - 17 004 398 € contre - 324 445 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 191 849 € contre un résultat exceptionnel de 551 € pour l'exercice précédent et de l'impôt sur les sociétés positif de 65 084 € (constitué des effets positifs de l'intégration fiscale) contre un impôt positif 2 396 741 € pour l'exercice précédent, l'exercice clos le 31 mars 2008 se traduit par une perte de 17 131 163 € contre une perte de 2 757 142 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 521,3 %.

- *Endettement de la Société*

SITUATION D'ENDETTEMENT(en milliers d'€)	31/03/2008	31/03/2007
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	179	376
Dettes fiscales et sociales	230	152
ENDETTEMENT	409	528

Le niveau d'endettement de la Société a donc baissé de 22,53% au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

2.3 Affectation du résultat

2.3.1 Proposition d'affectation

Il vous sera demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 17 131 163,83 € et de bien vouloir approuver l'affectation de cette perte en totalité au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à - 14 981 339,40 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 649 420 €.

2.3.2 Distributions antérieures de dividende

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que dividendes versés au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

Exercices:	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2007
Dividende net par action	0,06 €*	néant	néant
Montant total	537.823,44 €	néant	néant

* Pour certains contribuables, l'abattement était éligible à l'abattement de 50 %.

2.3.3 Charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts s'élèvent à 29 155 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

2.4 Gestion des risques

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ; et
- risque de marché.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif :

- d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face ;
- de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre ;
- de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe.

2.4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement. Il est évalué dans les comptes à 1 777 K€ sur les comptes clients et à 3 057 K€ sur les autres débiteurs.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leur commande.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le Groupe dispose d'une sûreté.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autre part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le Groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

2.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque pour le Groupe d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le Groupe dispose des ressources suivantes :

- une ligne d'affacturage utilisée, sur laquelle est cédée la quasi-totalité du chiffre d'affaires, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.70% (hors commission d'affacturage),
- 3,850 M€ de facilité de caisse, qui porte intérêts au taux EONIA + 1,5 et garantie à hauteur de 3,7 millions d'euros sur le compte de garantie EUROFACTOR.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de vente d'infrastructure, le Groupe effectue une part importante de ses achats auprès de ces principaux partenaires. Le risque résultant de ceux-ci est lié à l'éventuel arrêt de livraison ou du crédit fournisseur octroyé par ces partenaires empêchant alors ARES à mobiliser ses créances auprès des factors, à contractualiser ou à respecter les engagements pris auprès de ses clients.

2.4.3 Risque de marché :

Le risque de marché correspond au risque portant sur des variations de prix de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Les activités du Groupe sont communément effectuées en euros, à l'exception principale des ventes export en USD pour 14,11 M\$ et des achats réalisés avec le fournisseur CISCO pour 24,30 M\$. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et la maturité des opérations du change est liée au cycle normal d'exploitation.

Afin de se garantir contre ce risque, le Groupe dispose des garanties bancaires ci-après :

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE		
(en kdevises)		
	USD	GBP
Clients et autres débiteurs	7 122	4
Fournisseurs et autres créditeurs	3 916	
Hors bilan	-	-
Achats à terme	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	25/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,285%
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit Agricole	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,34%

2.5 Gouvernance d'entreprise

2.5.1 Les organes d'administration et de direction de la société Groupe Ares

2.5.1.1 Composition au 31 mars 2008

Membres du Conseil	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions
Kléber Beauvillain *	28 janvier 1999 renouvelé le 14 septembre 2004	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Administrateur
Michel Berjamin	<u>Administrateur</u> : 28 août 2006 <u>PDG</u> : 11 décembre 2006	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Président Directeur Général
Christophe Demare**	<u>Administrateur</u> : 27 septembre 2006 <u>DAF</u> : 1 ^{er} août 2006	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	Directeur Administratif et Financier Administrateur
Alain Krzentowski***	4 septembre 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013	Administrateur
Thierry Leyne	9 mai 2007	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Administrateur

* *Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions le 3 avril 2008.*

** *Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de directeur administratif et financier le 12 septembre 2008.*

*** *Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions le 18 septembre 2008.*

Monsieur Patrice Derathe a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 mai 2007.

Madame Geneviève Sabaton a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 juin 2007, et Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de ses fonctions le 12 février 2008.

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** »), dans sa séance du 16 avril 2008, a coopté (i) Monsieur Eric Viel, en remplacement de Monsieur Maurice Bourlier et (ii) Monsieur Philippe Hervé en remplacement de Monsieur Kléber Beauvillain, en qualité d'administrateurs de la Société.

Monsieur Eric Viel a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué le 20 juin 2008, ainsi la ratification de sa cooptation (intervenue lors du Conseil d'administration en date du 16 avril 2008) ne sera donc pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Christophe Demare, a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses de sa fonction d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008 et Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions le 18 septembre 2008.

Monsieur Philippe HERVE a également démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société le 9 octobre 2008, ainsi la ratification de sa cooptation (intervenue lors du Conseil d'administration en date du 16 avril 2008) ne sera donc pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté le 8 octobre 2008 par le Conseil d'administration de Groupe Ares en qualité d'administrateur, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.

2.5.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration en cours

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercé dans toute société autre que Groupe Ares par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

MANDATAIRES	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
Kléber Beauvillain	Administrateur	SA LAFAYETTE INTERNATIONAL
	Gérant	KB CONSULTING, SA ALPHA MOS
	Vice-président conseil de surveillance	SA ESKER
Michel Benjamin	PDG	ARES SA
	Gérant	SARL CYBERWARE, EURL EUROGIS CONSEIL, EURL ARES INFOGERANCE, EURL MEDICARES, SARL INFORDI, Sprl ARES BELGIUM, EURL ARES Luxembourg (co-gérant)
	Représentant légal d'Ares	SAS SPACEBEL MÉDICAL, SAS DCV INFORMATIQUE *
Maurice Bourlier	Administrateur	ARES SA, ASSYA CAPITAL **
	Gérant	SCI NOVA
Christophe Demare	Représentant permanent de Groupe Ares	ARES SA ***
	Gérant	EURL SELECTIS ****
Patrice Derathe	Administrateur	SA SAFEM
Alain Krzentowski	Président	SAS VIA PRODUCTIONS
	Administrateur	SA AB GROUP, SAS ALLIAGE
Thierry Leyne	Président	SA ASSYA CAPITAL
	Administrateur	SA ASSYA HOLDING SA MOTOCAB
Geneviève Sabaton	Membre du conseil de surveillance	SA SABATON
Eric Viel	Président	SAS DATABAIL *****

* La société Ares SA a démissionné de ses fonctions de président de la société DCV Informatique le 21 juillet 2008

** Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de son mandat d'administrateur d'Assya Capital le 17 juin 2008

*** La société Groupe Ares a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Ares SA le 12 septembre 2008

**** Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions de gérant de la société EURL Sélectis le 21 juillet 2008

***** Monsieur Eric Viel a démissionné de ses fonctions de président de la société Databail le 20 juin 2008

2.5.2 Montant global des rémunérations totales et avantages en nature

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social :

MANDATAIRES	DANS LA SOCIETE GROUPE ARES				
	Rémunération fixes (brute)	Rémunération variable(brute)	Rémunération exceptionnelle (brute)	Avantages en nature (en €)	Total
Kléber Beauvillain	-		-	-	-
Michel Berjamin	306 517		50 000*	6 595	363 112
Maurice Bourlier			50 000**		50 000
Christophe Demare					
Patrice Derathe					
Alain Krzentowski					
Thierry Leyne					
Geneviève Sabaton					
Eric Viel					

* rémunération exceptionnelle attribuée par le conseil d'administration du 9 mai 2007. La rémunération exceptionnelle est calculée en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés d'un commun accord.

** prime de départ provisionnée au 31 mars 2007 et versée le 1^{er} avril 2008

MANDATAIRES	DANS LES SOCIETES CONTROLEES				
	Rémunération fixes (brute)	Rémunération variable (brute)	Rémunération exceptionnelle (brute)	Avantages en nature (en €)	Total
Kléber Beauvillain					
Michel Berjamin					
Maurice Bourlier					
Christophe Demare	219 399			5 248	224 647
Patrice Derathe					
Alain Krzentowski					
Thierry Leyne					

MANDATAIRES	DANS LES SOCIETES CONTROLEES				
	Rémunération fixes (brute)	Rémunération variable (brute)	Rémunération exceptionnelle (brute)	Avantages en nature (en €))	Total
Geneviève Sabaton					
Eric Viel					

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions ou d'avantages.

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place au profit de Monsieur Michel Benjamin.

Par ailleurs, le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2006 a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Benjamin :

- (i) une rémunération brute annuelle de 300.000 euros au titre de ses fonctions de directeur général ; et
- (ii) une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Afin de se conformer aux dispositions le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ».

L'indemnité accordée par le Conseil d'administration le 30 janvier 2008 à Monsieur Viel dans l'hypothèse d'une révocation de ses fonctions de directeur général délégué, est devenue caduque du fait de la démission de ce dernier en date du 20 juin 2008.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions sont détaillées au paragraphe 2.5.5 et les attributions gratuites d'actions au paragraphe 2.5.6 du présent rapport financier annuel.

2.5.3 Jetons de présence

MANDATAIRES	DANS LA SOCIETE GROUPE ARES		DANS LES SOCIETES CONTROLEES	
	Jetons fixes (en €)	Jetons variables (en €)	Jetons fixes (en €)	Jetons variables (en €))
Kléber Beauvillain	10 000			
Michel Benjamin	15 000			
Maurice Bourlier	5 000			
Christophe Demare	15 000			

MANDATAIRES	DANS LA SOCIETE GROUPE ARES		DANS LES SOCIETES CONTROLEES	
	Jetons fixes (en €)	Jetons variables (en €)	Jetons fixes (en €)	Jetons variables (en €)
Patrice Derathe	-			
Alain Krzentowski	12 500			
Thierry Leyne	15 000			
Geneviève Sabaton	-			
Eric Viel	-			

2.5.4 Opérations sur titres des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers le tableau suivant présente les opérations qui ont été déclarées à la société et à l'AMF par le Directeur Général et les autres administrateurs de Groupe Ares, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2007/2008 :

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Thierry Leyne					
Acquisition	24/05/07	Actions	2 020	5,83	10 318
Acquisition	21/06/2007	Actions	10 000	5,9	2 768
Acquisition	21/06/2007	Actions	2 500	6,1	8 445
Acquisition	21/06/2007	Actions	2 500	6,1	42 000
Acquisition	21/06/2007	Actions	2 500	6	28 250
Acquisition	21/06/2007	Actions	20 000	5,97	28 500
Acquisition	22/06/2007	Actions	280	5,74	57 700
Acquisition	22/06/2007	Actions	1823	5,66	28 500
Acquisition	22/06/2007	Actions	490	5,65	11 500
Acquisition	22/06/2007	Actions	1 500	5,63	29 536
Acquisition	22/06/2007	Actions	7 500	5,60	5 810
Acquisition	22/06/2007	Actions	5 000	5,65	2 805
Acquisition	22/06/2007	Actions	5 000	5,70	3 941
Acquisition	22/06/2007	Actions	10 000	5,77	1 760
Acquisition	22/06/2007	Actions	5 000	5,70	1 365

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Acquisition	22/06/2007	Actions	2 000	5,75	4 005
Acquisition	22/06/2007	Actions	5 200	5,68	2 700
Acquisition	22/06/2007	Actions	1 000	5,81	1 362
Acquisition	25/06/2007	Actions	500	5,61	1 060
Acquisition	25/06/2007	Actions	700	5,63	31 059
Acquisition	25/06/2007	Actions	332	5,30	1 208
Acquisition	05/07/2007	Actions	250	5,46	1 245
Acquisition	05/07/2007	Actions	750	5,34	1 240
Acquisition	05/07/2007	Actions	500	5,40	1 482
Acquisition	05/07/2007	Actions	250	5,45	2 450
Acquisition	06/07/2007	Actions	200	5,30	4 850
Acquisition	05/09/2007	Actions	6 300	4,93	24 350
Acquisition	06/09/2007	Actions	242	4,99	4 800
Acquisition	06/09/2007	Actions	250	4,98	2 400
Acquisition	06/09/2007	Actions	250	4,96	2 375
Acquisition	06/09/2007	Actions	300	4,94	2 355
Acquisition	06/09/2007	Actions	500	4,90	4 650
Acquisition	06/09/2007	Actions	1 000	4,85	4 610
Acquisition	06/09/2007	Actions	5 000	4,87	8 733
Acquisition	10/09/2007	Actions	1 000	4,80	14 400
Acquisition	11/09/2007	Actions	500	4,80	4 810
Acquisition	11/09/2007	Actions	500	4,75	4 830
Acquisition	11/09/2007	Actions	500	4,71	4 850
Acquisition	12/09/2007	Actions	1 000	4,65	1 214
Acquisition	12/09/2007	Actions	1 000	4,61	4 760
Acquisition	12/09/2007	Actions	1 878	4,65	12 000
Acquisition	25/09/2007	Actions	3 000	4,80	3 566
Acquisition	01/10/2007	Actions	1 000	4,81	2 704
Acquisition	01/10/2007	Actions	1 000	4,83	133 320
Acquisition	01/10/2007	Actions	1 000	4,85	30 667
Acquisition	01/10/2007	Actions	254	4,78	14 857

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Acquisition	02/10/2007	Actions	1 000	4,76	2 205
Acquisition	02/10/2007	Actions	2 500	4,80	2 180
Acquisition	02/10/2007	Actions	746	4,78	4 310
Acquisition	02/10/2007	Actions	568	4,76	4 260
Acquisition	17/10/2007	Actions	30 000	4,444	4 210
Acquisition	18/10/2007	Actions	7 000	4,381	8 320
Acquisition	19/10/2007	Actions	3 500	4,245	16 560
Acquisition	19/10/2007	Actions	500	4,41	370 000
Acquisition	19/10/2007	Actions	500	4,36	61 110
Acquisition	19/10/2007	Actions	1 000	4,31	8 400
Acquisition	19/10/2007	Actions	1 000	4,26	61 656
Acquisition	19/10/2007	Actions	1 000	4,21	18 817
Acquisition	19/10/2007	Actions	2 000	4,16	376
Acquisition	22/10/2007	Actions	4 000	4,14	39 710
Acquisition	22/10/2007	BSA	50 000	0,74	18 043
Acquisition	22/10/2007	BSA	105 000	0,582	104 800
Acquisition	19/10/2007	Actions	2 000	4,20	51 066
Acquisition	24/10/2007	Actions	15 250	4,043	90 282
Acquisition	24/10/2007	BSA	31 310	0,601	30 969
Acquisition	24/10/2007	BSA	637	0,59	17 521
Acquisition	25/10/2007	BSA	10 000	3,971	22 750
Acquisition	26/10/2007	BSA	31 600	0,571	3 360
Cession	26/10/2007	Actions	25 000	4,192	249 642
Acquisition	29/10/2007	BSA	106 388	0,48	51 066
Acquisition	30/10/2007	BSA	208 986	0,432	19 325
Acquisition	31/10/2007	BSA	66 033	0,469	31 181
Cession	31/10/2007	Actions	4 222	4,15	139 248
Cession	06/11/2007	Actions	5 414	4,202	4 027
Cession	07/11/2007	Actions	800	4,2	23 097
Acquisition	12/11/2007	Actions	69 153	3.61	249 642
Acquisition	12/11/2007	Actions	692 888	3.61	2 501 326

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Acquisition	12/11/2007	Actions	5 000	3.865	8 940
Acquisition	13/11/2007	Actions	8 055	3.871	2 700
Acquisition	13/11/2007	Actions	34 786	4.003	48 435
Cession	13/11/2007	BSA	5 356	0,752	33 060
Cession	14/11/2007	Actions	34 786	0,664	48 435
Acquisition	15/11/2007	Actions	69 153	3.61	6 785
Acquisition	16/11/2007	Actions	692 888	3.61	3 250
Acquisition	19/11/2007	BSA	15 000	0,596	1 168
Acquisition	05/12/2007	BSA	5 000	0,54	3 220
Acquisition	05/12/2007	Actions	15 000	3,229	9 480
Acquisition	06/12/2007	Actions	10 000	3,306	15 500
Acquisition	05/12/2007	Actions	15 000	3,229	30 694
Acquisition	06/12/2007	BSA	12 754	0,532	27 625
Acquisition	07/12/2007	Actions	1 000	3,25	11 025
Acquisition	12/12/2007	Actions	2 246	0,52	3 200
Acquisition	13/12/2007	Actions	1 000	3,22	7 302
Acquisition	14/12/2007	Actions	3 000	3,16	2 240
Acquisition	17/12/2007	Actions	5 000	3,10	3 250
Acquisition	19/12/2007	Actions	9 338	3,287	18 183
Acquisition	19/12/2007	Actions	8 500	3,25	2 226
Acquisition	19/12/2007	Actions	3 500	3,15	2 219
Acquisition	19/12/2007	Actions	1 000	3,20	1 926
Acquisition	19/12/2007	BSA	4 871	1,499	3 108
Acquisition	20/12/2007	Actions	700	3,20	315
Acquisition	20/12/2007	Actions	1 000	3,25	316
Acquisition	20/12/2007	Actions	5 700	3,19	10 096
Acquisition	20/12/2007	Actions	700	3,18	314
Acquisition	20/12/2007	Actions	700	3,17	1 325
Acquisition	20/12/2007	Actions	600	3,21	5 070
Acquisition	20/12/2007	BSA	6 000	0,518	725
Acquisition	21/12/2007	Actions	100	3,15	1 958

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Acquisition	20/12/2007	Actions	100	3,16	22 923
Acquisition	21/12/2007	Actions	3 200	3,155	18 002
Acquisition	24/12/2007	Actions	100	3,14	3 290
Acquisition	24/12/2007	Actions	422	3,14	3 250
Acquisition	24/12/2007	BSA	12 187	0,416	6 480
Acquisition	27/12/2007	BSA	1 813	0,40	6 089
Acquisition	28/12/2007	Actions	612	3,199	3 290
Acquisition	28/12/2007	Actions	6 917	3,314	3 280
Acquisition	02/01/2008	BSA	51 433	0,35	3 270
Acquisition	02/01/2008	Actions	1 000	3,29	3 260
Acquisition	02/01/2008	Actions	1 000	3,25	371
Acquisition	02/01/2008	Actions	2 000	3,24	16 000
Acquisition	02/01/2008	Actions	1 885	3,23	15 000
Acquisition	03/01/2008	Actions	1 000	3,29	6 000
Acquisition	03/01/2008	Actions	1 000	3,28	2 980
Acquisition	03/01/2008	Actions	1 000	3,27	5 900
Acquisition	03/01/2008	Actions	1 000	3,26	14 500
Acquisition	03/01/2008	Actions	115	3,23	6 993
Acquisition	03/01/2008	Actions	5 000	3,20	2 950
Acquisition	08/01/2008	Actions	5 000	3	5 800
Acquisition	09/01/2008	Actions	2 000	3	10 009
Acquisition	09/01/2008	Actions	1 000	2,98	4 166
Acquisition	09/01/2008	Actions	2 000	2,95	13 500
Acquisition	10/01/2008	Actions	5 000	2,90	10 318
Acquisition	10/01/2008	Actions	2 331	3	2 768
Acquisition	10/01/2008	Actions	1 000	2,95	8 445
Acquisition	10/01/2008	Actions	2 000	2,90	42 000
Acquisition	10/01/2008	Actions	3 512	2,85	28 250
Acquisition	14/01/2008	Actions	1 488	2,80	28 500
Acquisition	17/01/2008	Actions	5 000	2,70	57 700
Acquisition	17/01/2008	Actions	5 000	2,66	13 300

OPERATION	DATE	TITRES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE(€)	MONTANT TOTAL (€)
Acquisition	22/01/2008	Actions	7 619	2,41	18 362
Acquisition	22/01/2008	Actions	10 000	2,46	12 300
Acquisition	22/01/2008	Actions	5 000	2,51	12 550
Acquisition	22/01/2008	Actions	5 000	2,61	13 050
Acquisition	22/01/2008	Actions	5 000	2,56	12 800
Acquisition	22/01/2008	Actions	2 381	2,41	5 738
Michel Berjamine					
Acquisition	06/07/2007	Actions	500	5,39	2 695
Cession	17/07/2007	Actions	495	5,91	2 925
Cession	23/10/2007	BSA	55 431	0,58	32 150
Acquisition	12/11/2007	Actions	41 552	3,61	150 003
Personne liée à Michel Berjamine					
Cession	23/10/2007	BSA	74 300	0,58	43 094
Maurice Bourlier					
Cession	03/04/2007	Actions	5 000	5	25 000
Cession	03/04/2007	Actions	3 000	5,44	16 320
Cession	03/04/2007	Actions	2 500	5,40	13 500
Cession	04/04/2007	Actions	5 000	5,52	27 600
Cession	03/04/2007	Actions	5 000	5,53	27 650
Cession	18/04/2007	Actions	10 000	6	60 000
Cession	23/04/2007	Actions	6 500	6,23	40 495
Cession	23/04/2007	Actions	6 430	6,20	39 866
Acquisition	30/10/2007	Actions	9 597	3,61	34 645

2.5.5 Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux mandataires sociaux. Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été exercée par les mandataires sociaux.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

2.5.6 Attribution gratuite d'actions

Un plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux a été mis en place par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 janvier 2008, sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 septembre 2007 (14^{ème} résolution).

Le Conseil a attribué 100 000 actions à Monsieur Eric Viel. Cette attribution gratuite d'actions est devenue caduque du fait de la démission de Monsieur Eric Viel de ses fonctions de directeur général délégué et d'administrateur de la Société, intervenue le 20 juin 2008.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

2.5.7 Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Ces conventions vous sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société qui sera présenté lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008 et tel qu'il figure au paragraphe 2.10.3 « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008* ».

Par ailleurs, nous vous informons que, conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été communiquée aux commissaires aux comptes et aux administrateurs de la Société.

Enfin, nous vous demandons d'approuver l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Michel Berjamin tel que décrit dans rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, et d'approuver la subordination de cet engagement au respect des conditions de performance qui y sont prévues.

2.6 Participation des salariés

2.6.1.1 Intéressement et épargne salariale

Un accord de participation légale a été conclu le 11 juin 1999 prévoyant que les sommes constituant la réserve spéciale de participation soient affectées tant sur un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise soit à un fonds que l'entreprise consacre à ces investissements.

2.6.1.2 Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au cours de l'exercice aux salariés.

Certains salariés de la Société bénéficient d'options de souscription, dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après.

PLAN						
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	12/12/2005	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires à l'origine	105	22	17	5	29	15
Nombre de titres attribués à l'origine	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Prix de souscription réajusté	6,22	5,29	2,68	3,36	2,23	3,15
Nombre d'actions potentielles au 31 mars 2008	53 751	18 974	57 333	3 859	91 393	156 864

Au cours de l'exercice, deux salariés ont levé 12 028 options.

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

2.6.1.3 Attributions gratuites d'actions consenties aux salariés

Un plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux a été mis en place par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 janvier 2008, sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 septembre 2007 (14^{ème} résolution), dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Date d'attribution : 30 janvier 2008 ;
- Période d'acquisition : 2 ans ;
- Période de conservation : 2 ans ;
- Conditions : les salariés devront être salariés du Groupe à l'issue de la période d'acquisition.

Au cours de l'exercice, 300 000 actions gratuites ont été attribuées à 3 salariés. Ces attributions sont devenues caduques du fait du départ des salariés du Groupe Ares.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

2.7 **Actionnariat de la Société**

2.7.1 *Structure du capital de la Société*

2.7.1.1 Capital social

Au 31 mars 2008, le capital social de la Société est fixé à la somme de 18 687 774,69 euros, contre 15 065 527,61 euros au 31 mars 2007.

Il est divisé en 14 723 732 actions de même catégorie sans valeur nominale.

Nous vous rappelons que par délégation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 septembre 2007, (9^{ème} résolution), le Conseil d'administration réuni le 4 septembre 2007 et le 25 septembre 2007 a décidé d'émettre 2.773.575 actions à bons de souscription d'actions (« **ABSA** ») auxquelles étaient attachés 5.547.150 bons de souscription d'actions (« **BSA** »). Chaque ABSA a été émise à un prix de souscription de 3,61 euros, et assortie de deux BSA. Conformément à l'article R. 225-116 alinéa 1 du Code de commerce, un rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital vous est présenté.

2.7.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2008, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires	Nbre titres à vote simple	Nbre titres à vote double	Nbre titres total	% capital	droits de vote brut	droits de vote nets	% voix
actionnaires principaux nominatifs	5 683 495	384 967	6 068 462	41,25%	6 453 429	6 453 429	42,59%
ASSYA CAPITAL (ex CFD)	3 699 053	0	3 699 053	25,15%	3 699 053	3 699 053	24,41%
Mr Michel BERJAMIN	275 059	0	275 059	1,87%	275 059	275 059	1,82%
SAS MANCO	1 255 631	0	1 255 631	8,54%	1 255 631	1 255 631	8,29%
Mme Geneviève SABATON	0	255 001	255 001	1,73%	510 002	510 002	3,37%
managers inscrits au nominatif	378 752	0	378 752	2,57%	378 752	378 752	2,50%
SG CAPITAL DEVELOPMENT	75 000	129 966	204 966	1,39%	334 932	334 932	2,21%
autres actionnaires nominatifs	109 122	58 682	167 804	1,14%	226 486	226 486	1,49%
actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil ou ayant informé la société	2 788 107	0	2 788 107	18,95%	2 788 107	2 788 107	18,40%
Mr Peter Paul DE VRIES	591 990	0	591 990	4,02%	591 990	591 990	3,91%
SPGP	2 196 117	0	2 196 117	14,93%	2 196 117	2 196 117	14,49%
Auto-détention	105 012	0	105 012	0,71%	105 012	0	0,69%
FCPE ARES	112 640	0	112 640	0,77%	112 640	112 640	0,74%
autres actionnaires	5 468 027	0	5 468 027	37,17%	5 468 027	5 468 027	36,08%
TOTAL	14 266 403	443 649	14 710 052	100,00%	15 153 701	15 048 689	100,00%

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2007

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre DVD	% des droits de vote
Actionnaires principaux nominatifs	2 147 902	18,13%	3 604 604	27,07%
<i>M. Maurice Bourlier</i>	<i>1 074 335</i>	<i>9,07%</i>	<i>2 146 070</i>	<i>16,12%</i>
<i>Mme Geneviève SABATON</i>	<i>255 001</i>	<i>2,15%</i>	<i>510 002</i>	<i>3,83%</i>
<i>M. Michel BERJAMIN</i>	<i>307 797</i>	<i>2,60%</i>	<i>307 797</i>	<i>2,31%</i>
<i>M. Christophe DEMARE</i>	<i>40 770</i>	<i>0,34%</i>	<i>40 770</i>	<i>0,31%</i>
<i>Managers ARES inscrits en nominatif</i>	<i>340 033</i>	<i>2,87%</i>	<i>340 033</i>	<i>2,55%</i>
<i>SG Capital Development</i>	<i>129 966</i>	<i>1,10%</i>	<i>259 932</i>	<i>1,95%</i>
Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement	3 572 875	30,17%	3 572 875	26,83%
<i>PF de VRIES</i>	<i>450 100</i>	<i>3,80%</i>	<i>450 100</i>	<i>3,38%</i>
<i>SPGP</i>	<i>1 234 400</i>	<i>10,42%</i>	<i>1 234 400</i>	<i>9,27%</i>
<i>CFD</i>	<i>1 888 375</i>	<i>15,94%</i>	<i>1 888 375</i>	<i>14,18%</i>
FCPE ARES	113 054	0,95%	113 054	0,85%
Auto détention	8 734	0,07%		
Autres actionnaires	6 016 241	50,79%	6 044 049	45,39%
Total	11 858 806	100%	13 334 582	100%

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2008.

La modification de la répartition du capital social au cours de l'exercice résulte principalement de la réalisation des événements suivants :

- L'actionnaire CFD/ASSYA a acquis des actions GROUPE ARES sur le marché (déclaration de franchissement de seuil AMF le 18/4/07) ;
- Le 9 mai 2007, Monsieur Michel Benjamin a levé l'option d'achat octroyée par Monsieur Maurice Bourlier le 15 décembre 2006 portant sur 992 130 actions de Groupe Ares. Monsieur Michel Benjamin a cédé cette option à la société Manco. Cette option a été exercée par Manco le 11 juillet 2007.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au moins cinq jours avant l'assemblée, d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

- *Actionnariat salarié*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 112 640 actions Groupe Ares sont détenues par le personnel salarié de la Société dans le fonds commun de placement « Ares » et représente 0,77 % du capital social et 0,74% des droits de vote de la Société.

- *Incidence en cas d'offre publique*

Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 18 décembre 2008 de résolutions susceptibles d'avoir une incidence sur les éléments mentionnés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce en cas d'offre publique.

2.7.2 *Capital autorisé*

Les délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de Groupe Ares au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport, ainsi que les utilisations qui en ont été faites, sont les suivantes :

Nature de la délégation	Date d'autorisation	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé	Utilisation	Solde disponible au 31/03/08
Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS, d'actions, de bons et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation au capital de primes, bénéfices ou autres	04/09/07 (9 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	10 798 472,05 € (*)	10 012 605 €	785 867,05 €
Augmentation de capital, par émission, avec suppression du DPS, d'actions, de bons et/ ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société	04/09/07 (10 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	4 446 430 € (*)	-	785 867,05 €
Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	04/09/07 (12 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	4 446 430 € (*)	-	785 867,05 €

* Ce montant s'impute sur le plafond global de 10 798 472 euros applicable aux autres émissions.

* Ce montant s'impute sur le plafond global de 10 798 472 euros applicable aux autres émissions.

* Ce montant s'impute sur le plafond global de 10 798 472 euros applicable aux autres émissions.

Nature de la délégation	Date d'autorisation	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé	Utilisation	Solde disponible au 31/03/08
Attribution gratuites d'actions existantes ou à créer au profit du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et/ou certains mandataires sociaux	04/09/07 (14 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	10 % du capital social	2,72 %	7,28 %
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions à certains salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées	04/09/07 (15 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	250 000 actions	-	250 000 actions
Augmentation de capital réservée au adhérents au plan d'épargne de Ares	04/09/07 (16 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	250 000 actions	-	250 000 actions
Augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel pour rémunérer des apports des apports en nature, des titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, hors contexte OPE	04/09/07 (13 ^{ème} résolution)	26 mois, soit jusqu'au 04/11/09	10 % du capital social	-	10 % du capital social

2.7.3 Titres donnant accès au capital social de la Société

2.7.3.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des plans d'options de souscription d'actions.

Suite à l'augmentation de capital en date du 12 novembre 2007, il a été procédé, en application de l'article L. 228-99 du Code de commerce, à l'ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties au cours des exercices précédents ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnaient droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

Plan	Date d'émission	Date limite d'exercice	Nombres d'options	Nombre d'actions potentielles	Prix de souscription	Dilution potentielle (au 31 mars 2008)
3	06/04/2001	05/04/2008	151 950	53 751	6,22	53 751
4	16/07/2002	15/07/2009	30 000	18 974	5,29	18 974
5	28/10/2003	27//10/2010	200 000	57 333	2,68	57 333
6	25/05/2004	24/05/2011	15 000	3 859	3,36	3 859
7	30/01/2008	29/01/2013	150 000	91 393	2,23	91 393
8	24/01/2007	23/01/2014	156 000	156 864	3,15	156 864

Au 31 mars 2008, 382 174 options étaient encore en circulation.

2.7.3.2 Bons de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (« **BSA1** »).

Un BSA1 permet de souscrire à 1,14 action Groupe Ares. Au 21 novembre 2008, 1 935 141 BSA1 étaient en circulation.

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 a décidé d'émettre 2 773 575 actions auxquelles étaient attachés 5 547 150 bon de souscription d'actions (« **BSA2** »).

Un BSA2 permet de souscrire à une action Groupe Ares. Au 21 novembre 2008, 5.531.742 BSA2 étaient en circulation.

Il vous est proposé de modifier les conditions d'exercice des BSA1 et BSA2. Un rapport spécial a été établi par le Conseil d'administration.

2.7.4 *Autocontrôle et participations croisées*

2.7.4.1 Autocontrôle

- ***Titres auto-détenus***

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que la société détenait, au 31 mars 2008, 105 012 de ses propres actions, représentant 0,71 % du capital de la Société.

- ***Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008***

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions mis en place lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 4 septembre 2007 (huitième résolution).

Les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société, sont les suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 691 244 ;
- Cours moyen des achats : 2,85 € ;
- Nombre d'actions vendues : 590 957 ; et
- Cours moyen des ventes : 2,71€

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, vous serez informés dans un rapport spécial de la réalisation des opérations effectuées au titre du programme de rachat d'actions.

2.7.4.2 Participations croisées

Ares ne détient aucune participation croisée.

2.7.5 *Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote*

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou convention ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote de la Société.

2.7.6 *Accord pouvant entraîner un changement de contrôle*

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

2.7.7 *Stipulation des statuts ou de tout règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société*

Il n'existe aucune disposition statutaire ou règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder le changement de contrôle de la Société.

2.7.8 *Procédure de modification des droits des actionnaires*

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

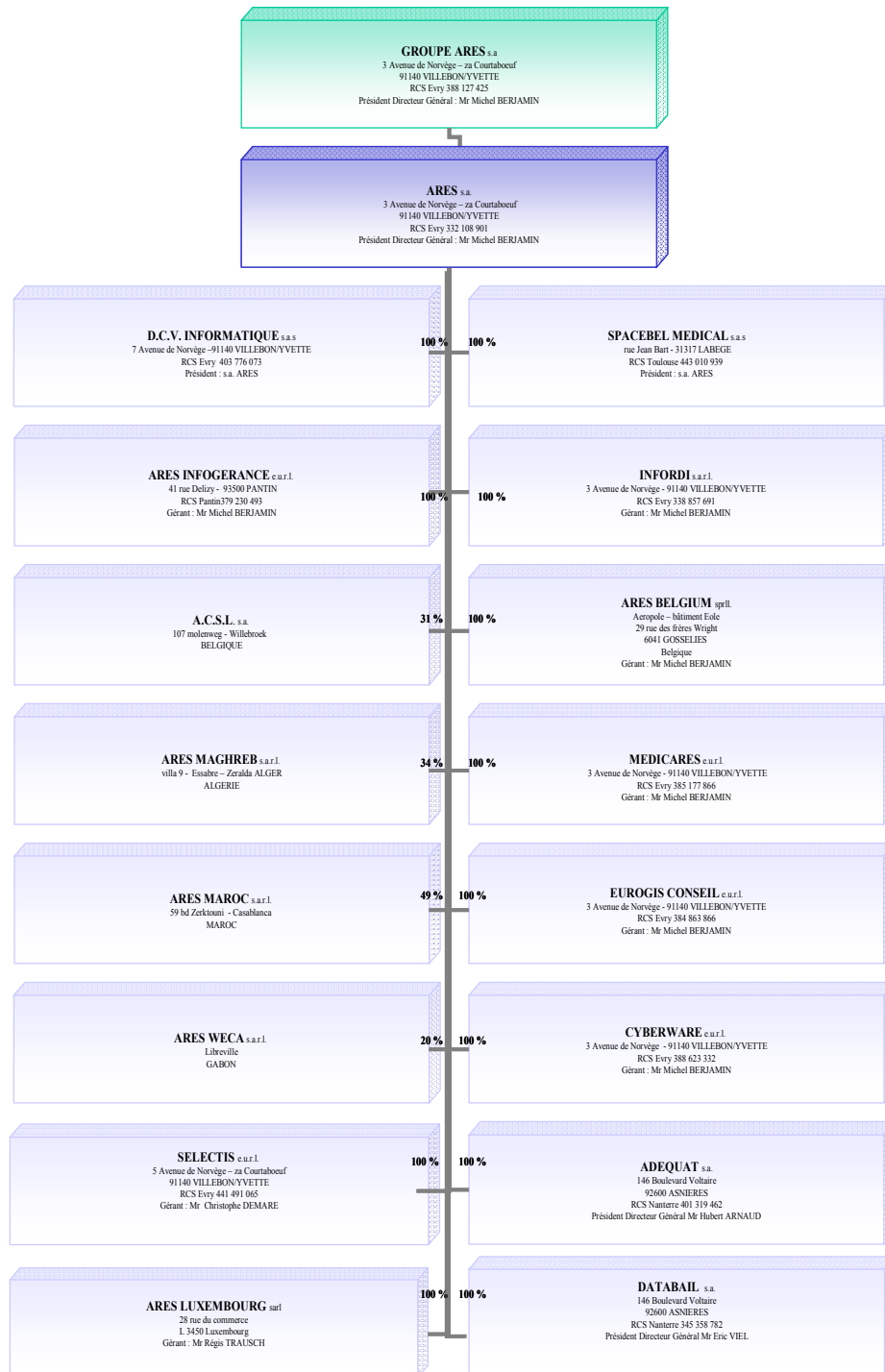
2.7.9 Seuils statutaires

Il n'existe aucun seuil statutaire.

2.7.10 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi et le règlement intérieur.

2.8 Filiales et participations



2.8.1 *Prise ou cession de participations*

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous informons que votre Société n'a pas modifié ses participations directes.

Sa filiale Ares SA a, quant à elle, acquis la totalité du capital social de la société Databail et 89,25 % de la société Adéquat (le solde étant détenu par la société Databail) le 31 janvier 2008 et a acquis la totalité du capital social de la société Sélectis en juin 2007, et a augmenté de 14% sa participation dans ARES MAGHREB.

2.8.2 *Activité et résultats des filiales au 31 mars 2008*

Nous vous communiquons, ci-après, des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales et participations de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle, la société Groupe Ares ne détenant directement qu'Ares SA.

Filiales	Résultat net (En €)	Chiffre d'affaires (En €)
ADEQUAT*	(321.529)	64.708.947
ARES	(31 417 016)	306 332 185
ARES INFOGERANCE	378.127	-
ARES Luxembourg	(85.554)	848.863
CYBERWARE	2.083	2.800
DATABAIL*	562.028	51.866.575
DCV INFORMATIQUE**	(821.518)	13.095.677
DESCASOFT	(69.351)	526.400
EUROGIS CONSEIL	16.827	0
INFORDI	3.069	0
SELECTIS**	(142.456)	3.466.650
SPACEBEL MEDICAL	42.285	457.847
STYLUS MEDICARES	(737.780)	1.213.405

* Cession le 28 octobre 2008

** Cession le 18 juillet 2008

2.9 Conséquences sociales et environnementales de l'activité

2.9.1 Données sociales

2.9.1.1 Répartition et évolution des effectifs

Au 31 mars 2008, l'effectif total d'Ares était de 1 951 salariés (contre 1 880 salariés au 31 mars 2007) comprenant 1 191 cadres et 760 non cadres.

Parmi l'effectif salarié, 1 924 personnes bénéficiaient d'un contrat à durée indéterminée et 27 salariés d'un contrat à durée déterminée.

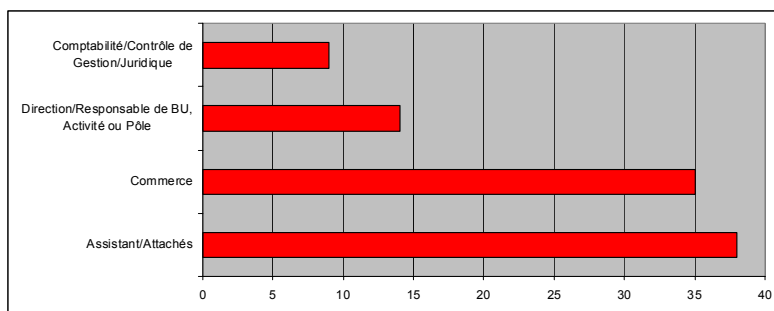
Au cours de l'exercice clos, Ares a embauché 568 salariés et 497 personnes ont quitté le Groupe, soit un turn over de 26,23 %.

En novembre 2008 la Société a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour 94 personnes.

- *Politique de recrutement*

TYPOLOGIE DES ENTREES STRUCTURE SUR LA FISCALE 2007/2008

Assistant/Attachés	38
Commerce	35
Direction/Responsable de BU, Activité ou Pôle	14
Comptabilité/Contrôle de Gestion/Juridique	9



2.9.1.2 Organisation et conditions de travail

- *Temps de travail et rémunération*

La part des salariés travaillant à temps partiel représente 4,77% de l'effectif total d'Ares (soit 93 personnes).

La masse salariale brute d'Ares représente 76 323 647 euros pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Les charges sociales sur l'exercice représentent 36 867 408 euros.

- *Egalité professionnelle*

L'effectif salarié est composé de 1 501 hommes, dont le salaire moyen s'élève à 3 041 euros et de 450 femmes, dont le revenu moyen est de 2 587 euros.

- *Relations professionnelles et bilan des accords collectifs*

Aucun nouvel accord collectif n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008. Il est rappelé qu'Ares est soumise à la convention collective du SYNTEC.

- ***Les conditions d'hygiène et de sécurité***

Le taux de fréquence des arrêts de travail salariés s'élève 4,17 par 1000 et le taux de gravité à 0,07 pour 1000.

- ***La formation***

Le ratio de formation est de 3,13.

- ***L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés***

Ares embauche 24 travailleurs handicapés.

- ***Les œuvres sociales***

Le budget du comité d'entreprise de l'UES s'élève à 100 000 euros.

2.9.2 *Données environnementales*

Le Groupe exerce une activité sans impact sur l'environnement.

2.10 Annexes au rapport de gestion

2.10.1 Résultats financiers des cinq derniers exercices de la Société

	2008	2007	2006	2005	2004
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	18 687 775,00	15 065 527,61	11 387 590,91	11 371 101,03	11 367 991,08
Nombres d'actions ordinaires	14 710 052	11 858 806	8 963 724	8 950 744	8 948 296
Nombre maximal d'actions futures à créer	9 524 199	3 341 711	630 269	1 984 721	2 007 951
Opérations et résultats de l'exercice (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	974 662,00	1 154 840,00	1 195 724,00	1 167 374,00	0,00
Résultat avant impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(87 017,00)	(323 893,00)	(4 802 810,00)	934 392,94	677 213,00
Impôts sur les bénéfices (+) ou crédit d'impôts (-)	(65 084,00)	(2 396 741,00)	(2 045 667,00)	(553 674,00)	(255 945,00)
Participation des salaires due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(17 131 163,00)	2 072 848,00	(2 757 143,00)	1 488 066,94	1 029 729,00
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	537 044,64	447 414,80
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	(0,001)	0,17	(0,31)	0,17	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(1,16)	0,17	(0,31)	0,17	0,12
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,06	0,05
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	6	5	6	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	474 478,00	660 062,00	588 720,00	616 943,00	0,00

2.10.2 Valeurs mobilières détenues en portefeuille à la date de clôture de l'exercice

Au 31 mars 2008, la Société détenait 105 112 actions Groupe Ares (actions propres) acquises à la valeur de 252 605,14 €.

2.10.3 Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

- Indemnité de départ de Monsieur Eric VIEL.

Personne concernée :

Monsieur Eric VIEL, directeur général délégué.

Nature et objet :

Indemnité de départ au profit de Monsieur Eric VIEL.

Modalités :

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008 a consenti à Monsieur Eric VIEL une indemnité de départ d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des 6 mois précédents la cessation de ses fonctions, en cas de révocation (sauf faute grave ou lourde).

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice et est devenue caduque suite à la démission de Monsieur Eric VIEL de ses fonctions le 20 juin 2008.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Conventions d'intégration fiscale avec les sociétés ARES, CYBERWARE, DCV INFORMATIQUE, EUROGIS CONSEIL, INFORDI, ARES INFOGERANCE, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Nature et objet :

Poursuite des effets des conventions d'intégration fiscale entre la société GROUPE ARES et ses filiales ARES, CYBERWARE, DCV INFORMATIQUE, EUROGIS CONSEIL, INFORDI, ARES INFOGERANCE, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Modalités :

Selon l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, « à la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société GROUPE ARES, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ».

Effets :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, la société GROUPE ARES a comptabilisé l'économie d'impôt générée par le résultat d'ensemble des filiales intégrées pour un montant de 239 070 €.

- Indemnité de départ de Monsieur Michel BERJAMIN.

Nature et objet :

Indemnité de départ de Monsieur Michel Benjamin en cas de cessation de ses fonctions prévue par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006.

Modalités :

Monsieur Michel BERJAMIN, Président Directeur Général bénéficiera, sauf cas de démission non provoquée ou de faute lourde (au sens de la définition retenue au terme du code du travail applicable aux salariés et à la jurisprudence applicable, et telle que déterminée, en cas de contestation, par le Tribunal de Commerce de Paris) d'une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la société, d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2008 a précisé que cette indemnité de départ serait subordonnée aux objectifs et conditions de bonne fin des opérations de cessions en cours.

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire MENO
Associé

PRAXOR AUDIT

Bernard MAILLET
Associé

3 COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2008

3.1 Etats financiers consolidés

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Actifs non courants	26 106	33 701
Ecart d'acquisition	19 542	20 647
Autres immobilisations incorporelles	1 731	3 226
Immobilisations corporelles	3 210	5 718
Titres mis en équivalence	244	91
Actifs financiers non courants	913	846
Impôts différés actif	466	3 173
Actifs courants	208 547	165 238
Actifs destinés à être cédés	-	-
Stocks	7 178	4 025
Actifs d'impôt exigibles	6 640	4 161
Clients et autres débiteurs	193 078	151 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 651	6 045
TOTAL ACTIF	234 653	198 939

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Capitaux propres	2 609	25 995
Capital	18 688	15 066
Primes	13 378	7 143
Réserves consolidées	4 696	15 796
Résultat consolidé	-34 153	-12 010
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>2 314</i>	<i>25 995</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>295</i>	<i>0</i>
Passif	232 044	172 944
Passifs non courants	22 205	2 693
Provisions non courantes	993	1 083
Passifs financiers	21 136	1 400
Impôts différés Passif	76	210
Passifs courants	209 839	170 251
Provisions courantes	921	2 273
Dettes d'impôt exigible	8 525	7 455
Fournisseurs et autres créditeurs	109 938	89 088
Autres passifs à court terme	90 455	71 435
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	234 653	198 939

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	329 101	411 699
Achats consommés	-227 125	-302 178
Charges de personnel	-115 509	-106 730
Charges et produits externes	161	607
Impôts & taxes	-5 560	-5 639
Dotations aux amortissements	-3 396	-3 687
Autres produits d'exploitation	15 956	814
Autres charges d'exploitation	-20 899	-1 537
Résultat opérationnel courant	-27 271	-6 651
Autres charges opérationnelles	0	-6 627
Résultat opérationnel	-27 271	-13 278
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-4 861	-3 552
Coût de l'endettement financier net	-4 861	-3 552
Charge d'impôt	1 970	-4 765
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-51	55
Résultat	-34 153	-12 010
<i>Part du groupe</i>	<i>-34 169</i>	<i>-12 010</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>16</i>	<i>0</i>
Résultat par action en euros	-2.58	-1.16
Résultat dilué par action en euros	-1.51	-0.87

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net consolidé	-34 153	-12 010
Dotations aux amortissements	2 005	3 687
Pertes de valeur	8 594	1 978
Plus ou moins value de cession	-565	-610
Charges et produits calculés liés aux stock-options	886	464
Autres charges et produits calculés	6	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	51	-55
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-23 176	-6 593
Coût de l'endettement financier net	4 861	3 552
Variation des impôts (y compris impôts différés)	1 724	-4 189
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-16 591	-7 230
Impôts versés	-560	-201
Variation des stocks	-3 153	5 398
Variation des créances clients et autres débiteurs	-42 071	11 071
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 068	-5 232
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-24 716	11 036
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	-41 307	3 806
Acquisitions d'immobilisations	3 745	3 824
Cessions d'immobilisations	-7 087	-1 961
Incidence des variations de périmètre	9 802	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	6 460	1 863
Augmentation de capital en numéraire	9 857	6 029
Réductions des capitaux propres		0
Dividendes versés		0
Augmentations des dettes financières	45 677	21 225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-7 582	-8 119
Rachats et reventes d'actions propres	-379	66
Intérêts financiers versés	-236	-176
Autres flux liés aux opérations de financement	-4 625	-3 376
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	42 712	15 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	25	-17 567
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	-5 055	17 592
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-5 030	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	1 651	6 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-6 681	6 020

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/06	8 963 724	11 388	4 792	15 121	31 301
Résultat au 31/03/07				-12 010	-12 010
Distribution de dividendes				0	0
Variation de capital	2 895 082	3 678	2 749		6 427
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-398		-398
Titres d'autocontrôle				66	66
Coût des paiements en actions				464	464
Variation de périmètre					0
Evaluations directes par capitaux propres				145	145
Capitaux propres au 31/03/07	11 858 806	15 066	7 143	3 786	25 995
Résultat au 31/03/08				-34 153	-34 153
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	2 851 246	3 622	6 583		10 205
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-348		-348
Titres d'autocontrôle				-379	-379
Coût des paiements en actions (net d'IS)				886	886
Variation de périmètre				279	279
Evaluations directes par capitaux propres				124	124
Capitaux propres au 31/03/2008	14 710 052	18 688	13 378	-29 457	2 609

V. PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Ecarts actuariels sur engagement retraite	124	145
Produits et charges directement reconnus par capitaux propres	124	145
Résultat	-34 153	-12 010
Résultat après produits & charges reconnus en capitaux propres	-34 029	-11 865

Annexe aux comptes consolidés Groupe Ares
au 31 mars 2008

I. PRINCIPES COMPTABLES

I.1 Principes comptables applicables et comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 de la société GROUPE ARES ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), en application du Règlement Européen CE n°1606/2202 du 19 juillet 2002, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité de douze mois allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 9 juillet et du 5 novembre 2008.

I.2 Bases de préparation et faits marquants

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a, au cours de cette période :

- ✓ Réalisé la cession de son activité d'éditeur de progiciels,
- ✓ Cédé la totalité de son parc immobilier, sis à Mérignac (33) et à Villeneuve d'Ascq (59)
- ✓ Réorganisé sa force commerciale,
- ✓ Renforcé ses fonds propres, par émission de 2 773 575 actions nouvelles, assorties de 5 547 150 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 décembre 2008, dégageant un produit brut de 10 013 k€.

Le groupe a élaboré des prévisions de trésorerie sur la base desquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

I.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société GROUPE ARES sont les suivantes :

- ✓ Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle exclusif. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.
- ✓ Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle conjoint.
- ✓ Sont consolidées par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce une influence notable dans la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe alors que les filiales cédées sont exclues à compter de la date de perte de contrôle.

Les transactions intragroupe (comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe) ont été éliminées.

I.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de nouveaux modules) sont, conformément à la norme IAS 38, comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- ✓ Le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ✓ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ✓ le groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ✓ il existe un marché sur lequel le groupe pourra vendre les solutions développées,
- ✓ il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- ✓ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les logiciels, droits d'usage et de distribution acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation (un à trois ans).

I.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis lors de la prise de contrôle, après affectation de l'écart de première consolidation à des éléments d'actifs incorporels ou corporels. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill négatif résultant d'une acquisition est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie.

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire validé par la direction.

L'actualisation se fait sur une durée infinie à partir des éléments suivants :

- ✓ l'année 1 intègre les données budgétaires,
- ✓ les données des quatre années suivantes reposent sur le processus budgétaire du groupe et les analyses de la direction, sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché,
- ✓ un taux de croissance de 2% maximum est retenu pour le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu fait référence à une moyenne pondérée entre le coût de la dette et le coût des fonds propres majoré d'un coefficient de risque lié aux conditions du marché financier et à la sensibilité des SSII par rapport à ce marché.

La totalité des écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan a été testée selon la méthode décrite ci-dessus.

Le taux retenu pour la présente clôture est fixé à 10%.

Lorsque la valeur actuelle est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dépréciations constatées sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Dans le cadre de la cession de ses activités de ventes d'infrastructure, le groupe a comparé la valeur des écarts d'acquisition et le prix de cession en cours de négociation.

Des dépréciations ont été constatées sur l'exercice pour un montant total de 8 594 k€.

I.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants, conformément à l'IAS 16, n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, l'analyse des durées de vie économique ne fait pas apparaître de différences significatives sur les comptes du groupe.

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels sont donc maintenus en consolidation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les biens, financés par un contrat de location financement, font l'objet d'un retraitement de consolidation afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ Constructions : 20 ans
- ✓ Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- ✓ Agencements installations : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 2 à 5 ans
- ✓ Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 5 ans
- ✓ Matériel de transport : 3 à 5 ans

I.7 Contrats de location financement : le groupe est preneur

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé comme s'il s'agissait d'un achat à crédit. En contrepartie, une dette financière est reconnue au passif de ce même bilan.

Les contrats de crédit-bail mobilier concernent essentiellement des contrats liés à des matériels de transport et à du matériel informatique.

Le crédit-bail immobilier concerne uniquement un ensemble immobilier situé à Villeneuve d'Ascq. Ces opérations ont été traduites dans les comptes consolidés comme un achat à crédit. La répartition des loyers entre intérêts et capital a été faite selon les indications stipulées au contrat : remboursement en principal sur la durée du crédit-bail, avec une valeur résiduelle de 1€ ht et un taux d'intérêts TEC10 de mai 2002 + 1.05%, soit 6.31%.

Les méthodes d'amortissement et de dépréciation de ces biens sont identiques à celles retenues pour les immobilisations.

I.8 Stocks et travaux en cours

Les stocks de marchandises, constitués essentiellement de matériels micro-informatiques, sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont été dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation.

I.9 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe a recours à des financements externes par l'intermédiaire de sociétés d'affacturage.

La norme IAS 39 précise les règles de décomptabilisation des actifs financiers. Les contrats ne transférant pas l'essentiel des risques attachés aux créances, le groupe a maintenu à l'actif du bilan les créances transférées et reclassé la dette nette envers le cessionnaire en concours bancaires.

Les créances clients cédées dans le cadre des contrats d'affacturage s'élèvent à 79 173 k€ au 31 mars 2008.

I.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

I.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

GROUPE ARES met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions, conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les opérations concernant les titres d'autocontrôle, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont valorisées à leur cours de clôture et sont enregistrées en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

I.12 Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément à IAS 19 par un actuair indépendant.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

- ✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,
- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,
- ✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Le montant des engagements de retraite est réévalué chaque année et comptabilisé en consolidation en "Provisions non courantes".

Le groupe applique l'amendement d'IAS 19 selon lequel les écarts actuariels (gain ou perte) résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

I.13 Contrats de location financement : le groupe est bailleur

La société Databail exerce comme activité la location et le financement de parcs informatiques pour ses clients.

Les contrats mis en place par Databail sont à classer dans la catégorie des contrats de location financement, car ils se caractérisent par deux critères : la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur et la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

En revanche, les contrats de location de courte durée et les contrats prorogés sont, quant à eux, classés en contrat de location simple.

Les contrats de location mis en place sont, soit des contrats de location refinancés, soit des contrats de location autoportés.

✓ Contrats de location refinancés

Les contrats de matériels loués sont généralement cédés à des organismes de refinancement pour un prix global, intégrant la valeur actualisée des loyers à percevoir et une valeur résiduelle.

Dans le cas des cessions triparties sans recours, les contrats de location et matériels sont cédés au financeur. Lors de ces cessions la propriété juridique des matériels et du contrat de location est transférée au financeur. Les loyers sont perçus directement par les financeurs.

Le financeur n'a aucun recours sur Databail en cas de défaillance du locataire ou de paiement tardif des loyers. Dans ces contrats de refinancement sans recours, Databail garde la possibilité de racheter en cours de vie les contrats au prix de la valeur actualisée des loyers restant à percevoir et de la valeur résiduelle contractuelle. Ainsi, malgré le fait que les risques de défaillance des locataires aient été intégralement transférés, la créance ne peut être décomptabilisée car Databail dispose de la possibilité de racheter la créance financière.

Databail a retenu le traitement comptable suivant pour les contrats de location refinancés sans recours en cas de défaillance du locataire :

Le montant de la créance financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement. Le taux d'actualisation est celui du contrat de refinancement. La dette financière constatée au passif est égale à la créance financière.

Les montants des créances et des dettes comptabilisées aux titres de ces contrats sont les suivants :

NATURE	En-cours au 31/03/08	Dont VR actualisée	VR non actualisée
Matériels informatiques	28 952	955	1 159
Total		955	1159

Dans le cas des contrats de crédit-bail adossé, Databail cède les biens loués à un financeur. Le contrat mis en place entre le financeur et Databail est un contrat de crédit-bail (avec option d'achat) dans lequel Databail a la possibilité de sous-louer le matériel au locataire. Le locataire paie directement les loyers à Databail, qui paie à son tour directement le financeur. Databail garde le risque de défaillance du locataire ainsi que le risque de délais de paiement.

Traitement comptable applicable

Les contrats de crédit-bail adossé ne transfèrent pas la propriété juridique des droits aux cash flows de la créance. La société garde le risque de délai de paiement et de défaillance du locataire. La créance financière ne peut donc pas être sortie du bilan.

Databail a retenu les retraitements comptables suivants pour les contrats de crédit-bail adossé :

Le montant de la créance financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement. Le taux d'actualisation est celui du contrat de crédit-bail. La dette financière constatée au passif est égale à la créance financière.

Les produits financiers sur la créance financière étant égaux aux charges financières sur la dette, aucun retraitement n'a été effectué dans le résultat financier.

Les montants des créances et des dettes comptabilisées aux titres de ces contrats sont les suivants :

NATURE	En-cours au 31/03/08	Dont VR actualisée	VR non actualisée
Matériels informatiques	5 284	47	52
Total		47	52

Le total des retraitements des contrats de location refinancés a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 34 236 K€ (loyers restants à recevoir et valeurs résiduelles actualisées).

✓ Contrats de location autoportés

Les immobilisations comptabilisées dans les comptes sociaux au titre des matériels détenus sont remplacées par des créances financières conformément à la norme IAS 17.

Databail comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement autoportés et les présente comme des créances financières pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net correspond à l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat.

L'investissement brut correspond aux paiements minimaux à recevoir du preneur et de la valeur résiduelle non garantie (VRNG) revenant à Databail.

Le taux implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la VRNG égale à la somme de la juste valeur de l'actif loué et des coûts directs initiaux du bailleur.

La VRNG est la part de la valeur résiduelle de l'actif loué dont la réalisation par le bailleur n'est pas assurée par le preneur.

Ainsi, les créances financières antérieures au 1er février 2008 ont été comptabilisées en actualisant les loyers à recevoir sur la base des conditions de marché qui prévalaient au 1er février 2008. Les taux d'actualisations proviennent des grilles de taux des refinanciers en vigueur au 1er février 2008.

Par ailleurs, dans le compte de résultat les amortissements constatés sur les immobilisations ainsi que les produits des loyers ont été substitués par les produits d'intérêts constatés sur les créances financières.

Databail n'a pas retenu de valeur résiduelle non garantie au titre des contrats de location autoportés.

Les retraitements IFRS pour les contrats de location autoportés effectués sont les suivants :

NATURE	Actif	Passif
Réserves (impact bilan d'ouverture avant ID)		133
Immobilisations corporelles	-939	
Clients et autres débiteurs	801	
Fournisseurs et autres créditeurs		-242
Résultat		-29

I.14 Provisions pour risque et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs, dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision à la clôture représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de la clôture.

I.15 Paiement en actions

La société effectue des transactions par lesquelles elle remet en paiement ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie de services. Ces transactions peuvent concerner des membres du personnel ou des dirigeants.

Ces attributions représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe.

S'il s'agit d'opérations immédiatement acquises aux bénéficiaires sans qu'aucune condition d'acquisition des droits ne soit nécessaire, le coût des services rendus est constaté en totalité en charges à la date d'octroi.

Si les instruments ne sont acquis qu'après un délai ou après une condition de performances, le coût est constaté en charges, réparti sur la période d'acquisition.

Le coût des services rendus est comptabilisé en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le coût des paiements en actions est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'octroi.

Pour cette évaluation le groupe applique le modèle de valorisation Black and Scholes.

I.16 Impôt sur le résultat et imposition différée

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- ✓ des déficits reportables,
- ✓ des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- ✓ des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés,
- ✓ de l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que si ces derniers ont de fortes chances d'être récupérés.

Le groupe a utilisé au cours des deux exercices antérieurs la possibilité d'opter pour un report en arrière sur le solde des bénéfices non distribués et ayant donné lieu à un paiement effectif d'impôt (carry-back) pour un montant de 3 425 k€. L'excédent ayant donné lieu à la constatation d'impôt différé actif plafonné aux déficits fiscaux dégagés au 30 septembre 2006 a été annulé au cours de l'exercice au regard des difficultés rencontrées par le groupe.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 mars 2008 est de 33.33 %.

I.17 Information sectorielle

La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaire et secondaire correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, au secteur géographique.

Le groupe ARES occupe sur le marché informatique un positionnement unique, combinant un savoir-faire complet dans le domaine des infrastructures et une expertise dans les processus métiers.

En effet, la vocation du groupe est d'accompagner ses clients dans les choix d'infrastructures les plus adaptés aux exigences de leurs applications métiers.

Pour répondre à cette problématique, le groupe s'est organisé autour des deux pôles d'activités, technologique et métier, eux-mêmes segmentés en branches.

L'information sectorielle primaire est donc déclinée selon les cinq branches d'ARES, à savoir :

- ✓ Pôle Technologique
 - ◆ Systèmes & Réseaux

- ♦ Infogérance & Hébergement
- ♦ Architecture & Infrastructures
- ✓ Pôle Métier
- ♦ Etudes & Développement
- ♦ Solution Proiciels

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat :

- ✓ Chiffre d'affaires,
- ✓ Résultat opérationnel,
- ✓ Ecart d'acquisition,
- ✓ Frais de développement.

En effet, Ares a adopté une gestion centralisée de ses actifs et de ses passifs, ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux différents secteurs d'activité.

Compte tenu de la répartition géographique de sa clientèle, essentiellement concentrée sur le territoire national, le groupe n'a pas déterminé de secteur secondaire répondant aux définitions de la norme IAS 14.9.

I.18 Reconnaissance des produits

Pour les conditions de reconnaissance du revenu, le groupe se réfère à la norme IAS 18.

- ✓ Pour les produits relatifs à la vente de biens, la comptabilisation de la vente a lieu à la date à laquelle le vendeur transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.
- ✓ Les prestations de services sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

Le groupe ARES comptabilise la totalité des opérations de maintenance CISCO à la facturation, tant pour les achats des droits à maintenance nés des "fees CISCO", que pour les ventes.

I.19 Calcul du résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions pendant l'exercice.

Le calcul du résultat dilué est effectué en divisant le résultat par le cumul du nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte du nombre d'actions qui aurait résulté de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions à la clôture.

Les titres d'autocontrôle étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

I.20 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1 Evolution du périmètre de consolidation

Acquisition de la période :

Le 31 janvier 2008, la société ARES a acquis 100% des actions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, détenant elles-mêmes les filiales ADELUX (51%), SOS RESTORE(100%), GD.COM (100%) et BROKE SYSTEMS (20%).

Variations des pourcentages d'intérêts :

En juin 2007, la société ARES a acquis l'intégralité du capital social de la société SELECTIS, dont elle détenait 10%.

En juillet 2007, la participation de la société ARES dans le capital de la société ARES MAGHREB est passée de 20 à 34%, par le rachat de 2 800 actions complémentaires.

Restructurations internes

Les actionnaires de la société ARAIX ont procédé à sa liquidation en date du 31 mars 2008.

II.2 Liste des sociétés consolidées au 31 mars 2008

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception des sociétés

- ✓ DESCASOFT et ACSL de droit belge,
- ✓ ARES Luxembourg de droit luxembourgeois,
- ✓ ARES MAGHREB de droit algérien.

SOCETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GRUPE ARES	Société-mère		I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ADEQUAT	100 %	100 %	I.G	NON
ADELUX	51 %	51 %	I.G	NON
ARES INFOGERANCE	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
DATABAIL	100 %	100 %	I.G	NON
DCV	100 %	100 %	I.G	OUI
DESCASOFT	100 %	100 %	I.G	NON
EUROGIS CONSEIL	100 %	100 %	I.G	OUI
GD.COM	100%	100%	I.G	NON
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
SOS RESTORE	100 %	100 %	I.G	NON
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI
SELECTIS	100 %	100 %	I.G	NON
STYLUS	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES MAGHREB	34%	34 %	M.E.E	NON
ACSL	31.25%	31.25%	M.E.E	NON

I.G. : Intégration Globale

M.E.E. : Mise en équivalence

II.3 Sociétés non consolidées

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
BROKE SYSTEMS	20.00%	50	50
ARES MAROC	49.00%	18	18
ARES WECA	20.00%	50	0
Total		118	68

III. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	32 828	-	322	7 707		40 213
Total	32 828	-	322	7 707	-	40 213

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecarts d'acquisition	12 181	8 594	104			20 671
Total	12 181	8 594	104	-	-	20 671

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Ecart d'acquisition	20 647	19 542
Total	20 647	19 542

III.2 Autres immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	3 625	1 351	2 927	27		2 076
Concessions, brevets	1 862	60		1 141		3 063
Total	5 487	1 411	2 927	1 168	-	5 139

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	694	836	639	24		915
Concessions, brevets	1 567	123		803		2 493
Total	2 261	959	639	827	-	3 408

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Frais de développement	2 931					1 161
Concessions, brevets	295					570
Total	3 226					1 731

III.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Terrains	422		422			-
Constructions	2 886		2 886			-
Matériels & outillage	345			5		350
Autres immo, corporelles	14 504	3 527	9 079	1 956		10 908
Total	18 157	3 527	12 387	1 961	-	11 258

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Terrains	-					-
Constructions	897	122	1 019			-
Matériels & outillage	344	1		4		349
Autres immo, corporelles	11 198	2 314	7 216	1 403		7 699
Total	12 439	2 437	8 235	1 407	-	8 048

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Terrains	422					-
Constructions	1 989					-
Matériels & outillage	1					1
Autres immo, corporelles	3 306					3 209
Total	5 718					3 210

III.4 Titres mis en équivalence

ACSL et ARES MAGHREB sont consolidées par mise en équivalence.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la fraction des capitaux propres à laquelle ils équivalent dans la société émettrice.

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	% GROUPE	100%
Capitaux propres	244	736
Situation nette	244	736
Valeur brute des titres	369	
Provision sur titres à l'ouverture	-74	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-51	
Titres mis en équivalence	244	

III.5 Actifs financiers non courants

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	190	182		50 -	304	118
Autres titres immobilisés	11			-	11	-
Dépôts et cautionnement	645	107	79	172		845
Total	846	289	79	222 -	315	963

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	-	50				50
Autres titres immobilisés	-					-
Dépôts et cautionnements	-					-
Total	-	50	-	-	-	50

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Titres non consolidés	190	68
Autres titres immobilisés	11	-
Dépôts et cautionnements	645	845
Total	846	913

III.6 Impôts différés actif non courants

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31/03/2008	31/03/2007
Reports fiscaux déficitaires	-	2 558
Différences temporaires	107	173
Retraitements de consolidation	359	442
Total	466	3 173

III.7 Stocks

STOCKS	31/03/2008	31/03/2007
Stocks de marchandises	9 398	5 888
Dépréciation des stocks	-2 220	-1 863
Total net	7 178	4 025

III.8 Actifs d'impôt exigibles

ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES	31/03/2008	31/03/2007
Impôt sur les bénéfices	4 312	3 449
TVA	2 328	712
Total	6 640	4 161

III.9 Clients et autres débiteurs

CREANCES CLIENTS	31/03/2008	31/03/2007
Clients	159 172	120 970
Clients - Effets à recevoir	67	489
Clients douteux	918	521
Clients - Factures à établir	14 011	16 395
Total brut	174 168	138 375
Dépréciation des créances clients	1 777	1 922
Total net	172 391	136 453

AUTRES DEBITEURS	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	4 415	5 978
Fournisseurs débiteurs	298	190
Personnel & organismes sociaux	299	225
Autres débiteurs divers	4 503	225
Charges constatées d'avance	14 229	7 936
Total brut	23 744	14 554
Dépréciation des autres créances	3 057	-
Total net	20 687	14 554

III.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/03/2008	31/03/2007
Actifs disponibles à la vente	28	-
Disponibilités	1 623	6 045
Total	1 651	6 045

III.11 Provisions

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Variation Périmètre	Autres variations	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	1 083	6	90 -	186	993
Total	1 083	6	90 -	186	993

PROVISIONS COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Variation Périmètre	A la clôture
Provisions pour litiges	880	544	811	88	701
Provisions pour pertes à terminaison	229	12	229		12
Provisions pour restructuration	1 164		956		208
Total	2 273	556	1 996	88	921

III.12 Passifs financiers non courants et courants

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	A la clôture
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	650		650	2	2
Emprunts issus du crédit-bail immobilier	1 588		1 588		-
Emprunts issus des locations financement	2 748	2 189	2 814	34 236	36 359
Comptes bloqués de participation	1 620		909		711
Concours bancaires	6 020		754	1 415	6 681
Comptes courants d'actionnaires	6		2		4
Financement affacturage	60 203		1 619	9 250	67 834
Total	72 835	2 189	8 336	44 903	111 591

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	31/03/2008	COURANT		NON COURANT	
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	2	2			
Emprunts issus des locations financement	36 359	15 223	21 136		
Comptes bloqués de participation	711	711			
Concours bancaires	6 681	6 681			
Comptes courants d'actionnaires	4	4			
Financement affacturage	67 834	67 834			
Total	111 591	90 455	21 136		-

III.13 Impôts différés passif non courants

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31/03/2008	31/03/2007
Elimination provision avance intra-groupe	-	165
Retraitements de consolidation	76	45
Total	76	210

III.14 Dettes d'impôts

DETTES D'IMPOTS	31/03/2008	31/03/2007
Impôt sur les bénéfices	37	23
TVA	6 705	5 821
Autres impôts à payer	1 783	1 611
Total	8 525	7 455

III.15 Fournisseurs et autres créditeurs

DETTES FOURNISSEURS	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs	48 529	49 827
Factures à recevoir	13 101	3 882
Effets à payer	265	285
Total	61 895	53 994

AUTRES CREDITEURS	31/03/2008	31/03/2007
Personnel & comptes rattachés	8 168	7 777
Organismes sociaux	12 950	13 076
Dettes sociales	21 118	20 853
Clients - Avoirs à établir	3 001	1 535
Clients créditeurs	2 143	2 134
Clients créditeurs pour INMAC	-	27
Autres créditeurs divers	7 427	235
Autres créditeurs pour INMAC	-	19
Produits constatés d'avance	14 354	10 291
Autres dettes	26 925	14 241
Total	48 043	35 094

III.16 Information sectorielle

POLE METIERS	SIS	ITS	RMS	SA	TOTAL
Chiffre d'affaires	184 600	77 700	33 200	33 500	329 000
Résultat opérationnel courant	- 19 800	- 1 900	- 700	- 4 800	- 27 200
<i>dont Dépréciation écarts d'acquisition et fonds de commerce</i>	- 8 054	- 195	-	- 345	- 8 594
Ecart d'acquisition net	2 853	13 391	1 199	2 099	19 542
Frais de développement net	-	-	-	915	915

III.17 Charges et produits d'exploitation

	31/03/2008	31/03/2007
ACHATS CONSOMMES		
Achats	200 305	270 120
Variation de stocks	-410	5 990
Escomptes obtenus des fournisseurs	-222	-549
Autres achats & charges externes	27 452	26 617
Total	227 125	302 178

	31/03/2008	31/03/2007
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	77 576	71 587
Paiement en actions	1 330	696
Charges sociales	36 668	34 477
Participation des salariés	-71	17
Provisions pour avantages au personnel à long terme	6	-47
Total	115 509	106 730

	31/03/2008	31/03/2007
CHARGES ET PRODUITS EXTERNES		
Redevances brevet licences	0	0
Jetons de presence	72	25
Autres charges et produits divers de gestion	-233	-632
Total	-161	-607

	31/03/2008	31/03/2007
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	959	737
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	2 437	2 950
Total	3 396	3 687

	31/03/2008	31/03/2007
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits sur cession d'immobilisations	7 904	674
Autres produits	7 409	140
Pertes à terminaison	217	-
Dépréciation des comptes clients	426	-
Total	15 956	814

	31/03/2008	31/03/2007
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Valeurs nettes des immobilisations cédées	7 339	414
Autres charges	1 918	105
Dépréciation des comptes clients	-	789
Pertes à terminaison	-	229
Dépréciation des écarts d'acquisition	8 594	-
Dépréciation des autres débiteurs	3 048	-
Total	20 899	1 537

III.18 Coût de l'endettement financier brut

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	31/03/2008	31/03/2007
Produits financiers	167	214
Revenus des créances commerciales	37	51
Dividendes reçus	7	26
Autres produits financiers	123	137
Charges financières	5 028	3 766
Intérêts sur emprunts	236	176
Intérêts sur comptes d'affacturage	3 368	2 267
Frais de banques	338	528
Intérêts des dettes commerciales	461	440
Intérêts sur la participation des salariés	40	70
Pertes de change	535	285
Dépréciation des titres non consolidés	50	0
Total	-4 861	-3 552

III.19 Charge d'impôt

PREUVE D'IMPOT	MONTANT
Résultat net consolidé	-34 153
Dépréciation des écarts d'acquisition	8 594
Charge d'impôt consolidée (exigible et différée)	1 970
Résultat consolidé avant impôt	-23 589
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33.33%</i>
Charge fiscale théorique	-7 862
Retenues à la source - Conventions fiscales internationales	4
Crédits d'impôt	-139
Plus ou moins-value à long terme à LT	-426
Effet positif - intégration fiscale	-239
Pertes fiscales non activées	7 067
Annulation des IDA sur déficits fiscaux antérieurs	2 738
Dépréciation non déductible	1 016
Résultat directement sur capitaux propres	-57
Frais d'émission directement sur les capitaux propres	-180
Impact contrôle fiscal - Décalages temporaires	-170
Divers	-17
Différences permanentes	235
Charge fiscale réelle	1 970
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-8.35%</i>

Compte tenu des pertes dégagées par la direction et des perspectives en cours, le groupe a décidé de cesser l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux constatés au cours des exercices précédents et des exercices en cours. Les déficits fiscaux non activés du fait de l'application de règle de prudence s'analysent de la façon suivante :

IMPOTS DIFFERES	EX EN COURS	EX ANTERIEURS	BASE
Reportis fiscaux déficitaires - Régime d'intégration fiscale	6 732	3 571	30 910
Impact positif du régime d'intégration fiscale	239	-	717
Reportis fiscaux déficitaires - Autres	96	-	289
Total	7 067	3 571	31 916

La charge d'impôts comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

	TOTAL
PRODUIT D'IMPOTS	
Retenue à la source à l'étranger	4
Economie d'impôt après entrée dans groupe	-300
Impôts dus sur bénéfices	37
Imposition différée	2 368
Crédits d'impôt	-139
Total	1 970

IV. INFORMATIONS HORS BILAN

IV.1 Rémunération des dirigeants

REMUNERATIONS VERSEES	Administrateurs	Directeurs Généraux
Salaires bruts	652	(*)
Jetons de présence	72	(*)
Instruments de capitaux propres	407	(*)
Provision pour avantages au personnel à long terme	2	(*)
Autres	0	(*)
Total	1 133	

(*) L'information sur la rémunération globale allouée aux directeurs généraux, titulaires d'un mandat d'administrateur, est incluse dans les rémunérations brutes versées aux administrateurs car elle conduirait à faire état de rémunération individuelle.

IV.2 Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN	31/03/2008	31/03/2007
Effectif	1 939	1 931
Total	1 939	1 931

IV.3 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/2008	31/03/2007
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	30 000	-
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	15 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du LCL	-	10 000
Total	60 000	25 000

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/2008	31/03/2007
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	3 700	3 700
Hypothèque sur un immeuble sis à Mérignac	-	650
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	30 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	15 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du LCL	-	10 000
Caution donnée à IBM dans le cadre du Contrat GOLD	5 000	5 000
Nantissement au profit d'IBM du droit d'exploitation des logiciels ARCOLE RESSOURCES HUMAINES, COMPTABILITE et GESTION DU TEMPS	0	5 000
Caution auprès d'IBM	6 800	-
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	3 300	-
Garantie à 1ère demande auprès de la Société Générale sur complément de prix	3 120	-
Garantie à 1ère demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix	3 380	-
Nantissement des titres Adequat et Databail au profit des la SG et de CA	6 500	-
Nantissement de second rang au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	1 811	-
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence TOTAL)	19	43
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	432	544
Contre-garantie Société Générale pour ARES MAROC	250	250
Garantie à 1ère demande auprès du CA sur les loyers Issy les Moulineaux	208	-
Suretés données à IBM sur les produits en cours de transfert de propriété	2 825	2 388
Total	97 374	42 604

IV.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial – $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action droit attaché}}$

Nombre d'action réajusté =

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.766 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial - $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action ex droit}}$

Nombre d'action réajusté =

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	15 182	2 895	9 052		23 169	15 106
Dilution potentielle	53 751	18 974	57 333	3 859	91 393	156 864

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

IV.5 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-450 430	0	-450 430
BSA exercés au cours de l'exercice	-47 081	-15 408	-62 489
BSA en cours à la clôture de l'exercice	1 947 141	5 531 742	7 478 883
Dilution potentielle en nombre d'actions	2 219 741	5 531 742	7 751 483

IV.6 Résultat par action

	31/03/2008	31/03/2007
Résultat - (en kiloeuros)	-34 153	-12 010
Nombre moyen pondéré d'actions	13 227 556	10 395 686
Résultat en euros par action	-2.58	-1.16
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	382 174	451 117
Ajustement pour effet dilutif des BSA	7 751 483	1 994 222
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	1 296 372	896 372
Résultat dilué en euros par action	-1.51	-0.87

IV.7 Informations concernant le risque financier

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- ✓ risque de crédit
- ✓ risque de liquidité
- ✓ risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du groupe a pour objectif

- ✓ d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face,
- ✓ de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre,
- ✓ de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le groupe. Pour ce faire, le groupe a recours à des notations externes. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leur commande.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le groupe dispose d'une sûreté.

Le groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autres part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le groupe dispose des ressources suivantes :

- ✓ une ligne d'affacturage utilisée, sur laquelle est cédée la quasi-totalité du chiffre d'affaires, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.70% (hors commission d'affacturage),
- ✓ 3,850 millions d'euros de facilité de caisse, qui porte intérêts au taux EONIA + 1,5 et garantie à hauteur de 3,7 millions d'euros sur le compte de garantie EUROFACTOR.

Risque de marché : Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Les activités du groupe sont communément effectuées en euros, à l'exception principale des ventes export en USD pour 14,11 millions de dollars et des achats réalisés avec le fournisseur CISCO pour 24,30 millions de dollars. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et la maturité des opérations du change est liée au cycle normal d'exploitation.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE		
(en kdevises)		
	USD	GBP
Clients et autres débiteurs	7 122	4
Fournisseurs et autres créditeurs	3 916	
Hors bilan	-	-
Achats à terme	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	25/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,285%
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit Agricole	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,34%

V. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Face à ses difficultés financières, la société ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés
- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

Courant octobre 2008, la société a finalisé les cessions de :

- ✓ la société Adéquat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.
- ✓ la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Après avoir mené à bien ces différentes opérations de cessions en quelques mois, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

La Direction du Groupe se concentre sur la mise en place d'une solution qui permettra de sortir de cette situation au plus vite, en privilégiant la mise en place d'un plan de continuation sur le nouveau périmètre. Ce nouveau plan de continuation contient des prévisions de trésorerie qui ont permis au conseil d'administration du Groupe de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation. Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si celles-ci venaient à être modifiées, l'application de ce principe pourrait s'avérer inappropriée.

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Ares S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Evènements post-clôture » qui expose la raison pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note I.5 donne une information appropriée.
- La note I.9 de l'annexe aux comptes consolidés expose la méthode comptable relative aux créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé

3.3 Comptes sociaux au 31 mars 2008

Montants exprimés en Euros -

I. BILAN AU 31 MARS 2008

BILAN – ACTIF	31/03/08			31/03/07
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	17.109.230	17.109.230	-	17.109.230
Actif immobilisé	17.109.230	17.109.230	-	17.109.230
Stocks et travaux en cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	879.585	-	879.585	760.923
Autres créances	19.805.691	-	19.805.691	10.305.772
Valeurs mobilières de placement	252.605	-	252.605	-
Disponibilités	125.598	-	125.598	3.300
Charges constatées d'avance	18.956	-	18.956	38.299
Actif circulant	21.082.435	-	21.082.435	11.108.293
TOTAL ACTIF	38.191.665	17.109.230	21.082.435	28.217.523

BILAN – PASSIF	31/03/08	31/03/07
Capital social	18.687.775	15.065.528
Prime d'émission	13.378.409	7.143.546
Réserve légale	735.000	631.000
Réserves indisponibles	1.829.575	1.138.759
Report à nouveau	2.149.824	871.792
Résultat de l'exercice	(17.131.163)	2.072.848
Capitaux propres	19.649.420	26.923.473
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières	1.023.643	766.287
Fournisseurs et comptes rattachés	179.275	375.918
Dettes fiscales et sociales	230.097	151.491
Autres dettes		354
Dettes d'exploitation	409.372	527.763
TOTAL PASSIF	21.082.435	28.217.523

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2008

COMPTE DE RESULTAT	31/03/08	31/03/07
Chiffre d'affaires	974.662	1.154.840
Autres produits d'exploitation	3	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	521.960	596.456
Produits d'exploitation	1.496.625	1.751.296
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	-939.254	-1.013.890
Charges de personnel	-639.863	-1.092.184
Impôts et taxes	-128.270	-18.617
Autres charges d'exploitation	-72.501	-25.474
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Charges d'exploitation	(1.779.888)	-2.150.166
Résultat d'exploitation	(283.263)	(398.870)
Quote-part de résultat sur opérations en commun	25	27.410
Résultat financier	(16.721.160)	47.015
Résultat exceptionnel	(191.849)	552
Impôt sur les sociétés	65.084	2.396.741
RESULTAT NET	(17.131.163)	2.072.848

Annexe aux comptes annuels Groupe Ares
au 31 mars 2008

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 9 juillet 2008.

I. PRINCIPES COMPTABLES

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a au cours de cette période :

- Réalisé la cession de son activité d'éditeur de progiciel
- Cédé la totalité de son parc immobilier
- Réorganiser sa force commerciale
- Renforcé ses fonds propres, par émission de 2 773 575 actions nouvelles, assorties de 5 547 150 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31/12/2008 dégageant un produit brut de 10 012 606 euros

Dans cette perspective, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I.1 Principes particuliers applicables aux comptes annuels au 31 mars 2008

Néant

I.2 Immobilisations financières

Les titres de participations sont portés à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Ils sont éventuellement dépréciés lorsque le montant des titres est supérieur à la quote-part de situation nette de la participation ou à leur valeur économique.

I.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les actions propres cotées et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

I.4 Evènements significatifs de l'exercice

II. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

II.1 Immobilisations financières

Les variations d'immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

VALEURS BRUTES	01/04/07	Augmentation	Diminution	31/03/08
Titres de participation	17.109.230	-	-	17.109.230
Total	17.109.230	-	-	17.109.230

PROVISIONS	01/04/07	Dotations	Reprises	31/03/08
Titres de participation	-	17.109.230	-	17.109.230
Total	-	17.109.230	-	17.109.230

VALEURS NETTES	01/04/07		31/03/08
Titres de participation	17.109.230	-	-
Total	17.109.230	-	-

Les titres de participation sont constitués de la participation à 100% de la SA ARES (6.566.994 actions détenues sur un nombre total de 6.567.000).

II.2 Créances d'exploitation

L'état des créances au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES CREANCES	Solde brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	879.584	879.584	-
Autres Créances	19.805.691	16.380.706	3.424.985
Total	20.685.275	17.260.290	3.424.985

Les créances à plus d'un an sont constituées uniquement par la créance d'impôt née du report en arrière des déficits.

Les créances clients s'analysent comme suit :

CREANCES CLIENTS	31/03/08	31/03/07
Clients	590.638	695.231
Clients – Factures à établir	288.947	65.692
Total	879.585	760.923

Les autres créances et les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

AUTRES CREANCES	31/03/08	31/03/07
Avoirs à recevoir	-	452
Personnel	348	-
Organismes sociaux	5.501	10.345
Comptes courants Groupe	16.069.750	6.287.500
Groupe – Intégration fiscale	239.070	247.625
Etat- impôt sur les bénéfices (1)	3.469.425	3.448.985
TVA déductible	21.597	70.316
Contrat de liquidité	-	240.549
Total	19.805.691	10.305.772

(1) Dont 3.424.985 euros correspondant à la créance du report en arrière du déficit fiscal

COMPTES DE REGULARISATION	31/03/08	31/03/07
Charges constatées d'avance	18.956	38.299
Total	18.956	38.299

II.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	31/03/08	31/03/07
Actions propres	252.605	-
Autres	-	-
Total brut	252.605	-
Provisions pour dépréciation	-	-
Total net	252.605	-

II.4 Capitaux propres

Les variations de capitaux propres du groupe s'analysent de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES	01/04/07	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Autres	31/03/08
Capital social	15.065.528	-	3.622.247	-	18.687.775
Prime d'émission	7.143.546	-	6.582.837	- 347 974	13.378.409
Réserve légale	631.000	104.000	-	-	735.000
Réserves indisponibles	1.138.759	-	-	690.816	1.829.575
Report à nouveau	871.792	1.968.848	-	- 690.816	2.149.824
Résultat de l'exercice	2.072.848	-	-	- 17.131.163	- 17.131.163
		2.072.848			
Total	26.923.473	-	10.205.084	- 17.479.137	19.649.420

Les autres variations de capitaux propres correspondent aux frais liés à l'augmentation de capital, imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 347 974 euros, à la constitution d'une réserve indisponible pour la libération d'actions gratuites décidée par le conseil d'administration du 30 janvier 2008 et à l'ajustement des actions gratuites attribuées en décembre 2006 pour un montant total de 690 816 euros.

II.5 Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL	Quantité	Montant en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11.858.806	15.065.528
Actions émises pendant l'exercice	2.773.575	3.523.573
Stock options exercés au cours de l'exercice	12.028	15.280
BSA exercés pendant l'exercice	65.643	83.394
Actions composant le capital social à la clôture	14.710.052	18.687.775

II.6 Emprunts et dettes financières

Les variations des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	01/04/07	Augmentation	Diminution	31/03/08
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Concours bancaires	43.387	121.815	-	165.202
Comptes courants Groupe	722.900	-	-	722.900
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	-	135.541	-	135.541
<i>Intérêts courus sur emprunts et dettes financières</i>	-	-	-	-
Total	766.287	257.356	-	1.023.643

L'état des emprunts et dettes financières au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/03/08	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Concours bancaires	165.202	165.202	-	-
Comptes courants Groupe	722.900	722.900	-	-
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	135.541	135.541	-	-
<i>Intérêts courus sur emprunts et dettes financières</i>	-	-	-	-
Total	1.023.643	1.023.643	-	-

II.7 Dettes d'exploitation

L'état des dettes d'exploitation au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES DETTES	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	179.275	179.275	-
Dettes fiscales et sociales	230.097	230.097	-
Total	409.372	409.372	-

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS	31/03/08	31/03/07
Fournisseurs	59.232	166.477
Factures à recevoir	120.043	209.441
Total	179.275	375.918

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/03/08	31/03/07
Personnel	288	-
Personnel – Charges à payer	17.375	73.122
Organismes sociaux	83.568	48.164
Organismes sociaux- Charges à payer	7.869	25.436
Impôt sur les bénéfices	-	-
TVA à décaisser	8.445	-
TVA collectée	2.628	-
Autres charges à payer	109.924	4.769
Total	230.097	151.491

II.8 Charges d'exploitation

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/03/08	31/03/07
Fournitures administratives	100	-
Locations immobilières	35.898	35.898
Locations mobilier et matériel	2.348	3.182
Locations véhicules	35.511	26.339
Entretien réparation des véhicules	894	44
Assurances diverses	6.765	6.739
Honoraires	678.331	795.609
Frais d'actes et contentieux	13.632	1.247
Publicité et relations publiques	73.577	62.573
Voyages et déplacements	23.593	17.603
Carburant	27.263	5.910
Frais de mission et réception	31.533	31.685
Frais postaux et télécommunications	4.657	9.104
Frais et commissions bancaires	5.152	17.957
Total	939.254	1.013.890

CHARGES DE PERSONNEL	31/03/08	31/03/07
Salaires	474.478	660.062
Charges sociales	164.991	240.259
Autres charges de personnel	394	191.863
Total	639 863	1.092.184

IMPOTS ET TAXES	31/03/08	31/03/07
Taxe d'apprentissage	3.627	4.495
Formation professionnelle	3.687	4.091
Taxe professionnelle	4.629	210
Taxe sur les véhicules	9.514	4.200
Imposition forfaitaire annuelle	3.305	946
Droits d'enregistrement	500	2.750
ORGANIC	1.763	1.925
Taxes diverses	101.245	-
Total	128.270	18.617

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/03/08	31/03/07
Jetons de présence	72.500	25.474
Autres charges	1	-
Total	72.501	25.474

II.9 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

RESULTAT FINANCIER	31/03/08	31/03/07
<i>3.3.1 Produits financiers</i>	416.848	69.951
Dividendes reçus	-	-
Autres produits financiers	416.848	69.951
Reprises de provisions sur éléments financiers	-	-
Charges financières	17.138.008	22.936
Provisions sur immobilisations financières	17.109.230	-
Intérêts sur emprunts	-	-
Autres charges financières	28.778	22.936
RESULTAT FINANCIER	(16.721.160)	47.015

II.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/03/08	31/03/07
3.3.2 <i>Produits exceptionnels</i>	9.895	552
Boni sur cessions actions propres	9.895	552
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Charges exceptionnelles	201.744	-
Autres charges exceptionnelles	1.167	-
Mali sur cessions actions propres	200.577	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(191.849)	552

II.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE L'IS	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-17.004.398	-	-17.004.398
Exceptionnel	- 191.849	-	- 191.849
Frais imputés sur la prime d'émission		173.986	- 173.986
Intégration fiscale – incidence positive	-	- 239.070	239.070
Total	-17.196.247	- 65.084	-17.131.163

III. INFORMATIONS HORS BILAN

III.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se décomposent de la façon suivante :

REMUNERATIONS VERSEES	Salaires bruts	Jetons de présence
BEAUVILLAIN Kléber		10.000
BERJAMIN Michel	363.112	15.000
BOURLIER Maurice	50.000	5.000
DEMARE Christophe		15.000
KRZENTOWSKI Alain		12.500
LEYNE Thierry		15.000
VIEL Eric	64.444	
Total	477.556	72.500

III.2 Effectifs

La répartition de l'effectif moyen est la suivante :

EFFECTIF	31/03/08	31/03/07
Cadres	1	3
Non cadres	2	2
Total	3	5

III.3 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

- ✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

- ✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-450 430	0	-450 430
BSA en cours à l'ouverture de l'exercice	1 994 222	5 547 150	7 541 372
BSA exercés au cours de l'exercice	-47 081	-15 408	-62 489
BSA en cours à la clôture de l'exercice	1 947 141	5 531 742	7 478 883
Dilution potentielle en nombre d'actions	2 219 741	5 531 742	7 751 483

III.4 Emission d'actions gratuites

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 11 décembre 2006, a décidé d'attribuer 896 372 actions gratuites, représentant 10% du capital social de la société à cette date, dont la période d'acquisition s'achèvera le 29 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de la société en octobre 2007 réalisée avec droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration a, dans sa séance du 8 novembre 2007, procédé à

l'ajustement du nombre d'actions attribuées afin de préserver les droits des bénéficiaires, portant ainsi le nombre total d'actions gratuites attribuées à 1 040 148 actions.

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 400 000 actions gratuites à 4 bénéficiaires.

Les bénéficiaires devront être encore salarié du groupe à l'issue de la période d'acquisition qui a été fixée à 2 ans. La période de conservation des actions est de deux ans.

Au 31 mars 2008, l'émission d'actions gratuites présente les particularités suivantes :

Nombre d'actions émises	31/03/08
Actions émises exercices précédents	1.040.148
Actions attribuées au cours de l'exercice	400.000
Dilution potentielle en nombre d'actions	1.440.148

III.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial– $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action droit attaché}}$

Nombre d'action réajusté =

$$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.776 €

Prix de souscription réajusté =

$$\text{Prix de souscription initial} - \frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action ex droit}}$$

Nombre d'action réajusté =

$$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8,00	6,80	3,45	4,32	2,87	3,66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7,22	6,14	3,11	3,90	2,59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6,22	5,29	2,68	3,36	2,23	3,15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	15 182	2 895	9 052		23 169	15 106
Dilution potentielle	53 751	18 974	57 333	3 859	91 393	156 864

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

III.5 Crédit-bail

Néant

III.6 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/08	31/03/07
Nantissement du carry back au profit d'IBM	3.300.000	-

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/08	31/03/07
Néant	-	-

IV AUTRES INFORMATIONS

IV.1 Consolidation

GROUPE ARES est la société consolidante des comptes consolidés du GROUPE ARES.

IV.2 Intégration fiscale

La société GROUPE ARES constitue la tête de groupe en conformité avec l'article 223A du CGI pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble au 31 mars 2008.

Les charges d'impôt comptabilisées dans les filiales sont celles déterminées en l'absence d'intégration fiscale.

La société GROUPE ARES enregistre, quant à elle, l'incidence positive ou négative par rapport au résultat d'ensemble.

IV.3 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au niveau de GROUPE ARES dans les comptes consolidés.

Les indemnités conventionnelles de départ en retraite des cadres et des ETAM sont payables à leur départ en retraite, s'ils font partie de la société à cette date.

Le montant de la dette au 31 mars 2008 dans les comptes consolidés est de 993.342 euros.

IV.4 Evènements post-clôture

Face à ses difficultés financières, la filiale ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés

les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

Courant octobre 2008, la société a finalisé les cessions de :

- la société Adéquat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.
- la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Après avoir mené à bien ces différentes opérations de cessions en quelques mois, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

La Direction du Groupe se concentre sur la mise en place d'une solution qui permettra de sortir de cette situation au plus vite, en privilégiant la mise en place d'un plan de continuation sur le nouveau périmètre. Ce nouveau plan de continuation contient des prévisions de trésorerie qui ont permis au conseil d'administration du Groupe de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation. Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si celles-ci venaient à être modifiées, l'application de ce principe pourrait s'avérer inappropriée.

IV.5 Tableau des filiales

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
SA ARES 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	17.109.230	0	11.000.000	(22.467.180)	(24.391.343)	306.332.185	16.069.750	-

IV.6 Tableau des sous-filiales détenues par la SA ARES, consolidées au sein de GROUPE ARES

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
ADEQUAT 146 Bd Voltaire 92600 ASNIERES	89.25	5.894.874	5.894.874	800.000	(1.058.484)	(321.529)	64.708.947	460.960	
ARES INFOGERANCE 41 Rue DELIZY 93 500 PANTIN	100	6.213.211	6.213.211	67.500	1.637.131	378.127	-	1.589.059	
ARES Luxembourg 153 Rte de Peppange 3271 BETTEMBOURG	100	100.000	100 000	100.000	(86.056)	(85.554)	848.863	(704.865)	

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
CYBERWARE 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	38.112	38.112	38.112	66.700	2.083	2.800	101.750	
DATABAIL 146 Bd Voltiere 92600 ASNIERES	100	5.697.549	5.697.549	2.520.000	1.800.880	562.028	51.866.575	-945.868	
DCV 7 avenue de Norvège 91140 Villebon sur Yvette	100	3.835.575	0	40.000	(1.720.517)	(821.518)	13.095.677	(3.141.950)	
ARES BELGIUM 29 avenue des frères Wright 6041 Gosselies-Belgique	99.87	199.733	0	68.592	34.330	(69.351)	526.400	(11.057)	
EUROGIS CONSEIL 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91959 Courtaboeuf 1 Cedex	100	496.246	0	38.000	7.668	16.827	0	41.100	
INFORDI 3 à 9, avenue de Norvège	99	37.731	37.731	23.000	111.562	3.069	0	127.100	

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex									
SELECTIS 5 avenue de Norvège 91140 COURTABOE UF	100	1.091.256	0	13.200	(144.918)	(142.456)	3.466.650	(6.800)	
SPACEBEL MEDICAL Rue Jean BART 31670 LABEGE	100	687.754	687.754	450.000	82.155	42.285	457.847	116.350	
MEDICARES 3 avenue de Norvège 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	1.249.588	1.249.588	37.072	(3.178.826)	(737.780)	1.213.405	4.386.300	

IV.7 Tableau des éléments concernant les entreprises liées et les participations

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		17.109.230
Prov s/titres de participation		-17.109.230
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	11.927	867.658
Autres créances	239.070	16.069.750
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	723.311	135.130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.461	71.625
Autres dettes		
COMPTE DE RESULTAT		
Charges d'exploitation		110.767
Produits d'exploitation	45.481	929.181
Produits de participation		
Produits financiers		396.694
Charges financières	28.778	- 17.109.230

3.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GROUPE ARES S.A. », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note IV.4 de l'annexe intitulée « événements post-clôture ».

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes de l'annexe aux comptes sociaux donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Titres de participation

La note I.2. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables retenus par la société pour la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des informations fournies dans la

note de l'annexe précitée et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que de la cohérence d'ensemble et des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé

4

**COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008**

	KPMG 1 cours Valmy 92923 LA DEFENSE Cedex		PRAXOR 156 bd Haussmann 75008 PARIS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés				
SA GROUPE ARES	75 600		55 100	
SA ARES	118 020		49 900	
SA DCV			10 500	
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit				
Sous-total	193 620	100%	115 500	100%
Autres prestations				
-Juridique, fiscal & social				
- Audit interne				
-Autres				
Sous-total	-	0%	-	0%
TOTAL	193 620	100%	115 500	100%

5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

5.1 Avis parus dans la presse financière

DATE	OBJET	SUPPORT
15/08/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2007/2008	LA TRIBUNE
07/09/2007	Avis de suspension - exercice des BSA et stock options	LA TRIBUNE
17/10/2007	Résumé du prospectus émis dans le cadre de l'augmentation de capital	LA TRIBUNE
13/11/2007	Ajustement des BSA émis en 2006	LA TRIBUNE
14/11/2008	Répartition - souscriptions à l'augmentation de capital	LE PARISIEN
16/11/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2007/2008	LA TRIBUNE
21/11/2007	Rectificatif parité BSA 2006	LA TRIBUNE
19/12/2007	Résultats du 1 ^{er} semestre 2007/2008	LA TRIBUNE
15/02/2008	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008	LA TRIBUNE
15/05/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008	LA TRIBUNE

5.2 Avis parus au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

L'ensemble des avis ci-dessous est disponible sur <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

DATE	OBJET	N° BULLETIN	N° AFFAIRE
01/08/2007	Comptes annuels provisoires	92	0711915
24/08/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2007/2008	102	0713586
07/09/2007	Avis suspension exercice des BSA et stock options	108	0714045
14/09/2007	Droits de vote et actions à l'issue de l'AG	111	0714313
17/10/2007	Note d'opération sur augmentation de capital	125	0715241
19/10/2007	Comptes annuels définitifs et rapports des commissaires aux comptes	126	0715729
24/10/2007	Complément sur préservation des droits des bénéficiaires de BSA 2006 et de stock options	128	0716010
14/11/2007	Ajustement des BSA émis en 2006	137	0717344
21/11/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2007/2008	140	0717692
21/11/2007	Rectificatif parité BSA 2006	140	0717750
28/12/2007	Comptes semestriels au 30/09/2007	156	0718853
20/02/2008	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008	22	0801659
21/05/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008	62	0806612
03/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation des titulaires de bons de souscription d'actions émis le 18 décembre 2006	133	0813757
12/11/2008	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires	137	0813973

5.3 Communiqués financiers

L'ensemble des informations réglementées suivantes ont été diffusées par voie électronique via Actusnews Wire, diffuseur professionnel agréé par l'AMF, et sont accessibles sur les sites www.actusnews.com, www.ares.fr et www.amf-france.org :

DATE	OBJET
14/08/2007	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2007/2008
03/09/2007	Partenariat EMC - Solution center

DATE	OBJET
03/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
04/09/2007	Décision du conseil d'administration sur le principe d'une augmentation de capital
07/09/2007	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
07/09/2007	Mise à disposition du document de référence 2006/2007
17/09/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
20/09/2007	Modification du contrat de liquidité
05/10/2007	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
15/10/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
15/10/2007	Note d'opération relative à l'émission d'ABSA
16/10/2007	Lancement de l'augmentation de capital
06/11/2007	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
08/11/2007	succès de l'augmentation de capital
12/11/2007	Ajustement des BSA émis en 2006
14/11/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
15/11/2007	Chiffre d'affaires du 1er semestre de l'exercice 2007/2008
16/11/2007	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
19/11/2007	Modification du contrat de liquidité
19/11/2007	Rectificatif parité BSA 2006
20/11/2007	Partenariat ITESOFT
03/12/2007	Représentation par ARES de Partner Power sur Microsoft Dynamics
05/12/2007	Signature d'un accord pour deux acquisitions majeures
10/12/2007	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
17/12/2007	Déclaration des transactions sur actions propres
18/12/2007	Signature des acquisitions des sociétés Adéquat et Databail
18/12/2007	Résultats du 1er semestre de l'exercice 2007/2008
08/01/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
23/01/2008	Arès VPI
05/02/2008	Finalisation – Acquisition des sociétés Adéquat et Databail

DATE	OBJET
08/02/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
11/02/2008	Nomination Eric VIEL Directeur Général Délégué de GROUPE ARES
14/02/2008	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre de l'exercice 2007/2008
19/02/2008	Intégration par ARES de la technologie IBM Lotus Sametime
10/03/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
17/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
19/03/2008	Cession activités d'éditeur de progiciels
31/03/2008	Finalisation cession activités d'éditeur de progiciels
07/04/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
14/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
13/05/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
14/05/2008	Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008
20/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
06/06/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
19/06/2008	Projet cession pôles SIS et RMS
23/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
25/06/2008	Projet cession pôle Infrastructures et DATABAIL
02/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures province à CHEOPS
07/07/2008	Projet cession pôle Infrastructures Sud Ouest à CIS Aquitaine Valley
10/07/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
11/07/2008	Résultats annuels de l'exercice 2007-2008
21/07/2008	Closing cessions pôle Infrastructures à SCC et placement en redressement judiciaire
21/07/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
05/08/2008	Information mensuelle relative au nombre total des droits de vote et d'actions composant le capital social
27/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres
09/09/2008	Chiffre d'Affaires du 1er trimestre de l'exercice 2008/2009
01/10/2008	Finalisation du processus de cessions et achèvement du recentrage sur un périmètre à

DATE	OBJET
	plus forte valeur ajoutée
06/11/2008	Confirmation de la position d'Arès de 1er partenaire Autodesk et signature de nouvelles références
12/11/2008	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 18 décembre 2008
18/11/2008	Chiffre d'affaires du 1ème semestre de l'exercice 2008/2009

5.4 Documents déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry

DATE	OBJET
05/09/2007	Dépôt des comptes annuels sociaux et consolidés

6 CONTROLE INTERNE

6.1 Rapport du Président sur les Conditions préparatoires et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de la société (Art. L 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rends compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 et de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- les règles retenues pour le gouvernement d'entreprise ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les modalités de participations à l'assemblée générale.

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et de ses rapports sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 22 janvier 2007 et du 27 novembre 2008.

Le présent rapport a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la Société et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 5 novembre 2008. Il a fait, par la suite, l'objet de modifications suite à la diffusion du rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne le 27 novembre 2008.

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Présentation du Conseil d'administration

La société Groupe Ares est une société anonyme régie par le livre II, titre II du Code de commerce relative aux sociétés commerciales. La direction générale a été confiée au président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Berjamin, (le « **Président** ») par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2006. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de la Direction générale.

Le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration est organisé par le règlement intérieur établi le 18 mars 2004 et mis à jour lors de la séance du Conseil d'administration du 16 avril 2008.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.5.1.1 du rapport financier annuel.

1.2 Pouvoirs du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.3 Composition du conseil

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaires des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.5.1.1 du rapport financier annuel.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, conformément aux statuts et règlement intérieur de la Société.

1.4 Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

1.5 Rémunération

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, l'assemblée générale fixe le montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, attribués à titre de jetons de présence. Ce montant est réparti entre les membres du Conseil d'administration librement par le Conseil d'administration.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux vous sont présentés au paragraphe 4 du présent rapport du président.

Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 2.5.3 du rapport financier annuel.

1.6 Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois du 31 mars 2007 au 31 mars 2008 et le taux de participation de ses membres a été de 85 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, hors le cas de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, le Conseil d'administration a pris les décisions marquantes suivantes :

- augmentation du capital de la Société en date du 12 novembre 2007, sur délégation de l'assemblée générale du 4 septembre 2007 (neuvième résolution), par émission de 2.773.575 actions à bons de souscription d'actions auxquelles étaient attachés 5.547.150 bons de souscriptions d'actions ;
- acquisition des sociétés Sélectis, Adéquat et Databail ;
- attribution d'actions gratuites ; et
- nomination d'un Directeur Général Délégué.

Les procès verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués sans délai à tous les administrateurs et sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

1.7. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

1.8. Conditions de détention, par les mandataires sociaux et principaux dirigeants, des actions résultant de la levée d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions

En application des dispositions des articles L.225-185 alinéa 4 et L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté, pour les mandataires sociaux, les règles relatives à la conservation d'actions issues des levées d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité de 1 000 actions issues de levées d'options.

Les actions gratuites sont, quant à elles, attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et doivent être conservées 2 ans.

1.9. Administrateurs indépendants

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Rapport MEDEF / AFEP – AGREF, 2002 : « pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »).

Les critères examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son Groupe ;
 - ou dont la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
 - ni être lié, directement ou indirectement, à un tel client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ne peut être actionnaire de contrôle de la Société, c'est-à-dire posséder 10 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Sur cette base, le Comité des Nominations et des Rémunérations a estimé qu'entre un tiers et la moitié des membres du Conseil d'administration devait être considérés comme indépendants.

1.10. Comités spécialisés :

Les comités spécialisés du conseil sont les suivants :

1.10.1 Comité d'audit – Comité des comptes

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité sont indépendants et compétents en matière financière ou comptable. Au 31 mars 2008, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Kléber Beauvillain, président du comité ;
- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamin

Il ne peut valablement se réunir que si deux au moins de ses membres y participent.

Il se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier. Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité des comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et les comptes annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre les membres de la direction financière du groupe et les collaborateurs de cette dernière hors la présence des mandataires sociaux. Il recueille les observations des commissaires aux comptes hors la présence des mandataires sociaux.

Le comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le comité des comptes peut notamment être consulté pour :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives pour le Groupe et des risques majeurs ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

1.10.2 Comité de rémunération et de nomination

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante. Au 31 mars 2008, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamin ;
- Monsieur Alain Krzentowski.

Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité de rémunération et de nomination.

Le comité se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité de rémunération et de nomination peut entendre le président directeur général ou toute personne désignée par celui-ci ainsi que toute personne lui paraissant susceptible d'être candidate aux fonctions d'administrateur. Il rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le comité de rémunération et de nomination peut être notamment consulté pour :

- proposer au Conseil d'administration la rémunération du ou des mandataires sociaux, en particulier la part variable de leur rémunération en définissant des règles de fixation de cette part variable, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- étudier la politique générale d'attributions d'options quelle qu'en soit la nature, le régime juridique ou les conditions d'attribution, et de formuler des propositions au Conseil d'administration tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mise en place par la direction générale ;
- examiner les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, y compris les dirigeants non administrateurs, et formuler un avis sur les modalités ou le niveau de ces rémunérations ;
- émettre tout avis sur toute question que lui soumettrait le président du comité sur les sujets visés ci-dessus ainsi que sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataire social ou à celles de membres d'un comité spécialisé du Conseil d'administration ;
 - la conformité des candidatures à un mandat d'administrateur indépendant aux critères exposés dans le règlement intérieur de la Société ;
 - les projets de création de comités spécialisés et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président ;
 - toutes questions relatives aux droits et obligations des administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui informe le Président et le Conseil d'Administration et supervise la Direction Financière.

Pour la mise en œuvre du contrôle interne, la Direction Générale s'appuie sur :

- le Contrôle de Gestion, qui à l'occasion de l'analyse des écarts de résultats repère les éventuelles erreurs et omissions du circuit de gestion ;
- le service Qualité qui, dans le cadre du processus qualité, assure l'inventaire et le suivi des dysfonctionnements. Les courriers de réclamation clients sont centralisés par le service Qualité ;
- la Direction de la Qualité et du Support Technique et Technologique qui, au travers des comités hebdomadaires, valide les propositions financières et techniques avant leur envoi au client ;
- le service Crédit-Clients/Recouvrement, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte client dérogeant aux normes prudentielles fixées et alerte sur les dérives de recouvrement ;
- le service Comptabilité, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte fournisseur dérogeant aux normes prudentielles fixées et l'alerte sur les dérives de réception de factures fournisseur ;
- le service juridique, qui analyse tous les contrats, notamment commerciaux, signés ;
- la Direction des Ressources Humaines, pour les questions relevant du droit du travail et de la politique salariale.

La Direction Générale s'appuie sur les recommandations des Commissaires aux Comptes et des auditeurs Qualité externes.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne

Le Contrôle de Gestion produit un état trimestriel des comptes de gestion par Business Unit (BU). Chaque BU fait l'objet d'une analyse détaillée par le contrôleur de gestion désigné. Un inventaire physique des stocks est effectué deux fois par an, et des sondages aléatoires plusieurs fois en cours d'année. Une analyse détaillée des encours est effectuée à l'occasion de chaque clôture trimestrielle. Par ailleurs, le Contrôle de Gestion publie à l'usage de la Direction Générale et de l'ensemble des responsables de Business Units des tableaux de bord permettant un suivi des activités.

Le Service Qualité organise deux fois par an un Comité de Direction Générale, pour passer en revue les indicateurs qualité. Le service Qualité alerte régulièrement la Direction Générale sur les écarts éventuels observés en cours d'année.

La Direction Financière intervient régulièrement directement auprès des personnes concernées lorsque, saisie par le Crédit-Clients/Recouvrement ou la Comptabilité, elle identifie des dysfonctionnements dans les procédures d'achat ou de facturation. Les Responsables de BU, tant en Ile de France qu'en régions, anticipent et relaient l'action de la Direction Financière dans ce domaine.

Sauf délégations exceptionnelles, les seuls signataires de contrats (commerciaux, de partenariats, de travail, etc.) sont le Président. Tous les investissements, même courants, sont visés par la Direction Générale. Les campagnes d'action commerciale ne sont validées qu'après accord de la Direction des Partenariats. Les commandes d'achats de matériels destinés à la revente et de sous-traitance ne peuvent être engagées qu'adossées à une commande client. Le service de l'Administration Commerciale veille au respect des procédures dans ce domaine.

Enfin, les éléments de paye sont revus directement par la Direction Générale chaque mois avant mise en paiement.

Outre le Président Directeur Général, les signatures bancaires ne sont accordées qu'à deux autres personnes. Le Trésorier gère la trésorerie mais ne dispose pas de la signature bancaire.

2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

A l'occasion des réunions du Conseil d'administration statuant sur les comptes semestriels et annuels, le Directeur Général présente aux administrateurs un état complet des activités et passe en revue les différents éléments prudentiels exposés ci-dessus.

Les comptes semestriels et annuels sont, préalablement à leur présentation, validés par les commissaires aux comptes. Les auditeurs effectuent leurs travaux de vérification directement auprès des services concernés, sans intervention de la Direction Générale.

Les sociétés d'affacturage analysent de même la qualité du circuit de facturation.

2.4. Instances de Contrôle

En plus des instances propres à chaque activité, les instances relatives au contrôle interne sont :

- Le Comité de Direction Générale
- Les Comités de Direction Opérationnels
- Les Comités Opérationnels Hebdomadaires
- Le Comité Fonctionnel
- Le Comité des Engagements

2.4.1 Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale se réunit chaque mois et étudie l'avancement des principaux projets de la société, analyse les performances réalisées et les prévisions de réalisation de chaque périmètre.

Le Comité est composé du Président, des Directions Fonctionnelles et des Directions Opérationnelles.

2.4.2 Les Comités de Direction Opérationnels

Le Comité de Direction Opérationnel de chaque périmètre se réunit chaque mois et traite des problématiques de fonctionnement et de performance du périmètre.

Chaque Comité est composé du Directeur de Division, du contrôle de gestion, des Directeurs de BU et des Directeurs Commerciaux

2.4.3 Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

Ce Comité a lieu chaque semaine dans chaque entité. Il mesure l'activité commerciale et effectue le suivi des prestations réalisées sur la période.

Le comité est composé des Directeurs de BU, des Directeurs et responsables commerciaux.

2.4.4 *Le Comité Fonctionnel*

Le Comité Fonctionnel se réunit tous les quinze jours et traite des questions financières, juridiques et logistiques de la société. Il est composé de la Direction Financière et des responsables de chaque service fonctionnel.

2.4.5 *Le Comité de Go/Nogo*

Le Comité Go/Nogo se réunit chaque semaine, ou à la demande, en fonction des sollicitations des responsables techniques et commerciaux. Il traite exclusivement des contrats commerciaux.

Ce Comité autorise les engagements d'investissements nécessaires aux réponses des principales demandes de nos clients/prospects.

2.4.6 *Le Comité d'Engagement*

Le Comité Engagement se réunit chaque semaine, ou à la demande, en fonction des sollicitations des responsables techniques et commerciaux. Il traite exclusivement des contrats commerciaux.

Ce Comité valide la pertinence des propositions commerciales, techniques des principaux contrats avant leur envoi au client.

2.4.7 *Le Contrôle externe*

La Société est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires (KPMG Audit- PRAXOR AUDIT) et de deux commissaires aux comptes suppléants (Monsieur Henri Grillet et Monsieur Frédéric Quélin). Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

2.5 Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les travaux effectués au cours de l'exercice par les différents acteurs du contrôle interne ont pu être effectués conformément aux principes décrits précédemment, et n'ont pas permis d'identifier de dysfonctionnements nécessitant de revoir ces principes.

3. REGLES APPLICABLES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 2008 a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises.

4. REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux figurent aux paragraphes 2.5.2 et 2.5.3 du rapport financier annuel.

Il est toutefois rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Benjamin :

- (i) une rémunération brute annuelle de 300.000 euros au titre de ses fonctions de directeur général ; et
- (ii) une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Il est en outre rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ».

5 MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, l'actionnaire peut:

- 1°) soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- 2°) soit voter par correspondance ;
- 3°) soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

L'actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou la formule de procuration adressé à la Société pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2008 vaut pour les assemblées des actionnaires successives convoquées avec le même ordre du jour.

Vote par correspondance :

Article L. 225-107 du Code de commerce : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Vote par procuration :

Article L. 225-106 du Code de commerce : « *Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.*

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

6 PUBLICATION DES INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIC

Ces informations figurent dans le rapport financier annuel de la Société.

6.2 Rapport des Commissaires au comptes sur le rapport du président du conseil d'administration (établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce) - Observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société « GROUPE ARES S.A. », et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mise en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé